Ville de Saint Martin d'Hères

République Française

Choix de vote par nature

ville de + de 10 000 habitants

Compte financier unique pour l'exercice 2024

Rapport de synthèse

dynamique et solidaire

saintmartindheres.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

Rapport du compte financier unique 2024

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

Table des matières

I. Introduction....3
II. Résultats de l'exercice 2024 : présentation générale....4
A) Budget principal....4
B) Budget annexe Mon Ciné....4
III. Les recettes de fonctionnement continuent leur progression....5
A) Les produits des services : une dynamique positive....5
B) Une fiscalité globalement en progression....7
C) Un effort de l'État sur les dotations et participations....8
D) Une envolée des recettes exceptionnelles....11
IV. Des dépenses de fonctionnement sous contrôle....13
A) Un effort soutenu des services pour limiter la hausse des charges à caractère général....13
B) Des dépenses de personnel maîtrisées....16
C) Des subventions stabilisées et un soutien renforcé à l'action sociale de proximité 19
D) Les autres dépenses de fonctionnement progressent....21
V. Les dépenses d'investissement prennent un nouvel élan....22
A) Les taux de réalisation 2024 par opérations....22
B) Description des investissements réalisés en 2024....24
VI. Les recettes d'investissement en cure d'austérité jamais atteinte....27
VII. Une épargne qui se consolide....28
VIII. Un désendettement progressif....29
IX. Le « budget vert » : vers une nouvelle lecture des dépenses d'investissement....30
X. Le budget annexe du cinéma....32
A) L'activité de Mon Ciné en bonne dynamique....32
B) Un investissement maîtrisé....32
XI. ANNEXES – Tableaux budgétaires....33

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

I. Introduction

Le CFU retrace l'exécution d'un budget et présente les résultats comptables de l'exercice reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il présente, en règle générale, un excédent de fonctionnement, permettant de combler tout ou partie d'un éventuel déficit d'investissement.

L'année 2024 a fait suite à plusieurs années de contexte exceptionnel entre une inflation record en 2022 et 2023 (respectivement + 5,2 % et + 4,9%) et une instabilité internationale importante. En plus des taux d'intérêts qui sont restés élevés, le coût de l'énergie s'est stabilisé à un haut niveau après une forte hausse en 2022 et 2023. Au global, les prix de l'électricité et du gaz en 2024 seraient 60 % supérieurs à ceux de 2021 selon l'INSEE.
Enfin, les collectivités territoriales ont subi le dégel du point d'indice de la fonction publique en année pleine sur 2024 (+2,4 % de progression de l'indice), cette dépense n'a pas été compensée par l'État alors même que le statut de la fonction publique est régulièrement remis en cause par nos gouvernements, stigmatisant les fonctionnaires.

Le choix de la majorité municipale face à cet environnement institutionnel et politique incertain a été la mise en place d'une gestion précise des dépenses par les services axée sur le quotidien des Martinérois, avec une maîtrise de la masse salariale, l'absorption de l'inflation sur les charges à caractère général ou encore le décalage nécessaire d'opérations d'investissement. Grâce à ces choix, les dépenses ont augmenté moins vite que les recettes cette année pour la Ville, qui résiste mieux que la moyenne nationale. Le CFU confirme les choix voulus par la majorité municipale.

Du côté des recettes, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des ménages suit l'inflation (+3,9%) et les droits de mutation restent élevés suite à plusieurs opérations de cessions privées d'envergure. Ainsi, les recettes ont été dynamiques sur l'année 2024.
Ces résultats permettent de garder un excédent et d'augmenter le fonds de roulement pour les années à venir. Toutefois certains indicateurs sont à surveiller de près pour les futurs exercices, notamment avec les objectifs des lois de finances et les dernières annonces du Gouvernement pour réduire le déficit public de 5,4 % à 4,6 % du PIB : 40 milliards d'euros d'économies supplémentaires pour 2026 sont déjà annoncées. Le gouvernement demande encore des efforts aux collectivités, après les 2,2 milliards déjà actés pour le budget 2025 et en plus des dépenses supplémentaires imposées de 3 points par an jusqu'en 2028 de hausse des cotisations employeur de la CNRACL. Après la suppression des derniers leviers fiscaux des collectivités, l'État recherche désormais de nouvelles capacités en recettes et pré-communique sur la mise en place d'une TVA sociale !

Ce document présente les évolutions et des éléments d'explications, concernant la section de fonctionnement, celle d'investissement, l'épargne, la dette et le budget annexe du cinéma.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

II. Résultats de l'exercice 2024 : présentation générale

A) Budget principal

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	Section de fonctionnement	56 389 727,57	64 477 498,03	8 087 770,46
	Section d'investissement	20 044 739,16	12 745 702,25	-7 299 036,91
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 (si déficit)	12 733 203,97 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	1 267 172,55 (si excédent)	
TOTAUX REAL N + REPORTS N-1	Section de fonctionnement	56 389 727,57	77 210 702,00	20 820 974,43
	Section d'investissement	20 044 739,16	14 012 874,80	-6 031 864,36
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 001 557,07	337 965,03	-663 592,04
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	56 389 727,57	77 210 702,00	20 820 974,43
	Section d'investissement	21 046 296,23	14 350 839,83	-6 695 456,40
			Résultat	**14 125 518,03**

B) Budget annexe Mon Ciné

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE N	Section de fonctionnement	500 752,48	527 760,53	27 008,05
	Section d'investissement	23 029,62	29 406,00	6 376,38
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 (si déficit)	104 908,42 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	22 336,87 (si excédent)	
TOTAUX REAL N + REPORTS N-1	Section de fonctionnement	500 752,48	632 668,95	131 916,47
	Section d'investissement	23 029,62	51 742,87	28 713,25
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	999,90	0,00	-999,90
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	500 752,48	632 668,95	131 916,47
	Section d'investissement	24 029,52	51 742,87	27 713,35
			Résultat	**159 629,82**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

III. Les recettes de fonctionnement continuent leur progression

Entre 2023 et 2024, les recettes réelles de fonctionnement **augmentent de 4 058 k€ (+ 6,74 %)**.

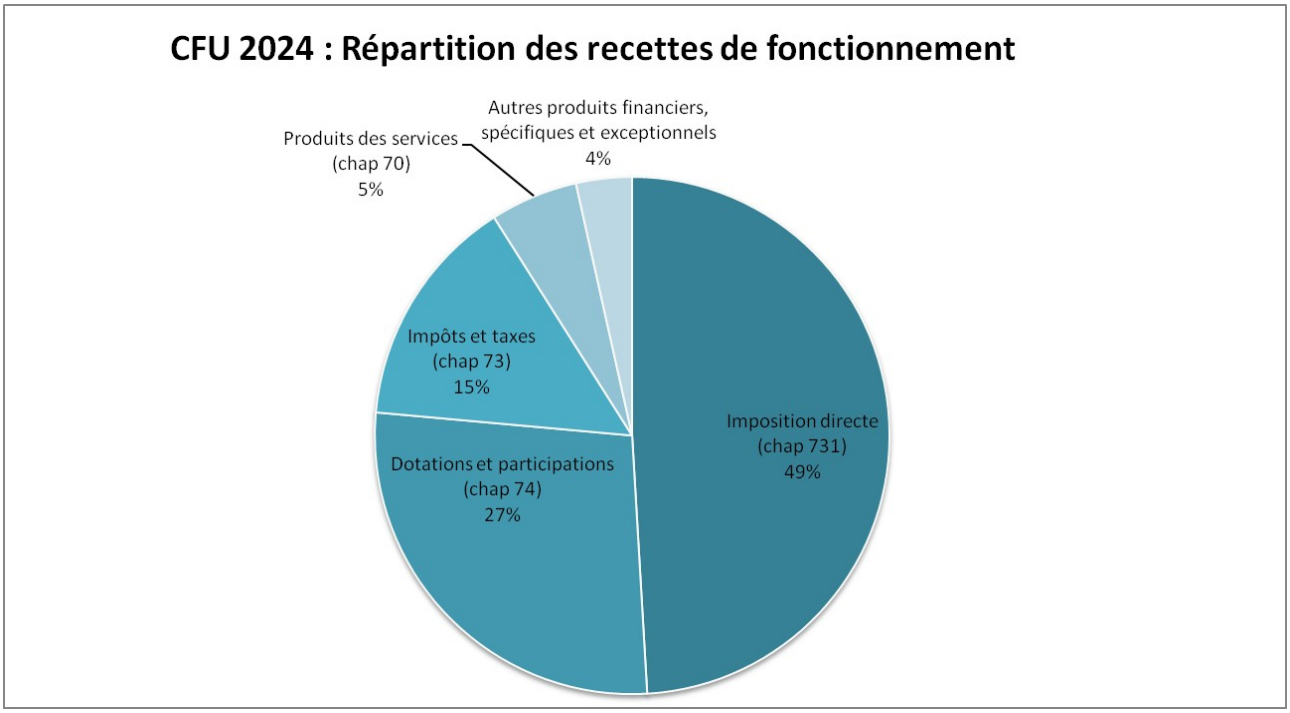

A) Les produits des services : une dynamique positive

Les recettes des produits des services (chapitre 70) représentent 5 % des recettes réelles totales de fonctionnement. Elles augmentent de **313,5 k€ (+ 9,71 %)** entre 2023 et 2024 pour atteindre 3,5 M€ en 2024.

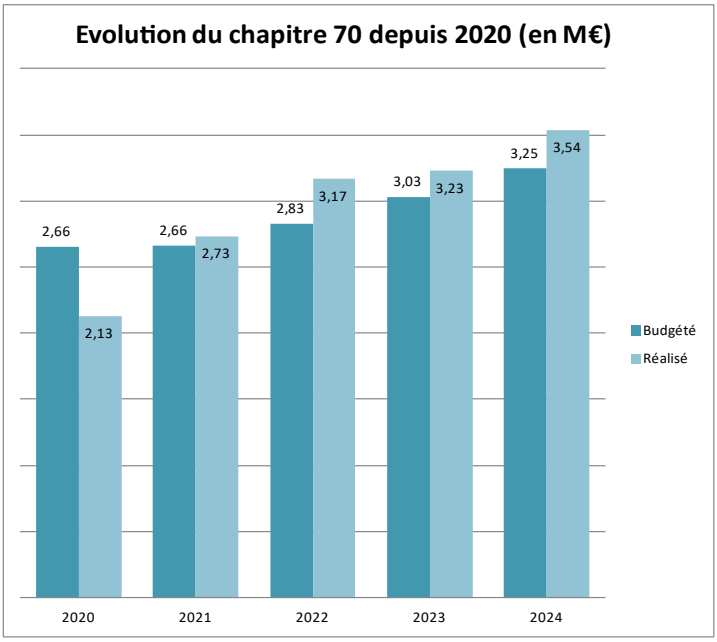

La majorité des recettes provient des **prestations des services** et représente un montant de 2,3 M€ (cf zoom ci-dessous).

Du fait de la **mutualisation** des services avec le CCAS, le remboursement des frais de personnel représente 385 k€. Il augmente de 8,7 k€ (soit +2,31 %) en raison de mesures réglementaires appliquées dès le 1er janvier 2024 telles que la revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

agents publics, la revalorisation annuelle du SMIC et la hausse du taux patronal déplafonnée d'assurance vieillesse. Les rémunérations en hausse ont également impacté les mises à disposition d'agents au comité des œuvres sociales (COS) et à l'association sportive Saint-Martin-d'Hères football club.

Par ailleurs, avec la fin des travaux de la Résidence autonomie, l'indemnité d'occupation des locaux de la Résidence autonomie passe de 18 k€ à 81 k€. A cela s'ajoute la prise en charge par le CCAS d'une partie de la taxe foncière (8 976 €), ce qui représente une augmentation des recettes d'environ 72 000 € par rapport à 2023 pour le **secteur foncier**.

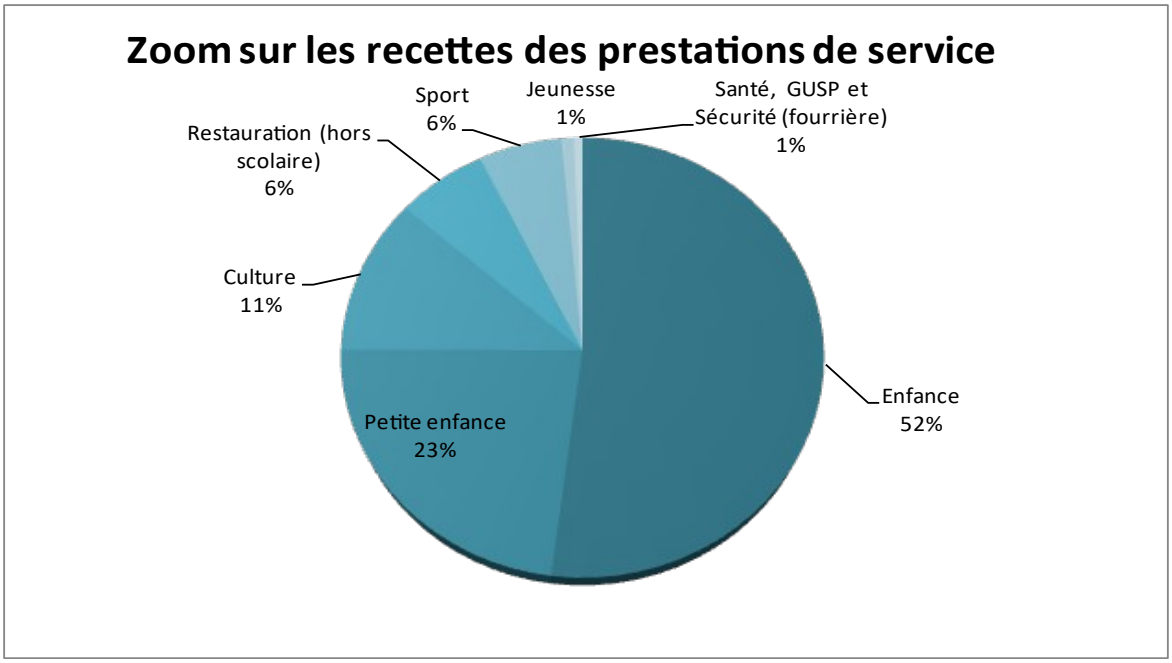

L'article 706 regroupe, pour l'essentiel, les recettes encaissées auprès des usagers pour l'ensemble des services pour lesquels des tarifs ont été fixés en conseil municipal.

Le premier poste de recettes de prestations reste **l'enfance** (52 % des recettes de prestations) avec une évolution des recettes familles (ACFA) de + 5,78 %, atteignant 1,2 M€ en 2024. L'application d'une hausse des tarifs a eu un impact direct sur les recettes. A cela s'ajoute une évolution favorable de la fréquentation ainsi que de la composition des revenus des familles. Nous constatons en particulier une augmentation des effectifs sur le temps méridien et sur les activités périscolaires. Bien qu'une baisse des recettes liées aux vacances soit constatée en raison d'une diminution de la fréquentation, celle-ci n'altère en rien la dynamique globale positive des recettes des familles. Pour autant, il est important de rappeler que cette dernière ne compense pas l'augmentation des dépenses.

Cette hausse générale des prestations des services est à nuancer par la diminution des recettes de prestations du 2ème poste en volume, le secteur de **la petite enfance**. En 2024, il s'élève à 536,6 k€, soit une baisse de 4,06 % par rapport à 2023. On notera la fermeture de l'accueil familial (- 6 684 heures) et la participation moyenne passant de 1,29 euros de l'heure en 2023 à 1,35 euros en 2024.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

L'application de nouvelles grilles tarifaires (conservatoire, spectacle vivant), revalorisées en 2024, a permis **au secteur culturel** d'enregistrer des recettes en évolution de +5,29 %, conformément aux simulations des services.

Notons l'augmentation de 10 k€ du **service restauration**. Les travaux réalisés sur la Résidence autonomie Pierre Sémard avaient entraîné une diminution temporaire de la capacité d'accueil provoquant ainsi une baisse des recettes en 2023. En 2024, le retour à la normale a permis une hausse de 7 % des repas facturés.

B) Une fiscalité globalement en progression

Les produits fiscaux augmentent dans l'ensemble de **3,22 % (+ 1,28 M€)** :

RECETTES FISCALES	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
Fiscalité locale (articles 731...)	28 618 717	30 281 694	*30 803 800*	31 558 162	4,22%
Dont produits des contributions directes TFB / TFNB / THRS	*26 348 227*	*28 135 628*	*28 869 440*	*29 040 792*	*3,22%*
Fiscalité reversée (articles 732...)	9 358 385	9 358 385	*9 358 385*	9 358 385	0,00%
Dont attribution de compensation et DSC de la Métro	*9 002 597*	*9 002 597*	*9 002 597*	*9 002 597*	*0,00%*
Dont FNGIR	*355 788*	*355 788*	*355 788*	*355 788*	*0,00%*
TOTAL	**37 977 102**	**39 640 079**	**40 162 185**	**40 916 547**	**3,22%**

Des produits des contributions directes en augmentation sous l'effet des bases légales

957 k€ d'augmentation entre 2023 et 2024 relèvent des produits des contributions directes (Taxe Foncière sur le Bâti (**TFB**), Taxe Foncière sur le Non Bâti (**TFNB**) et Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (**THRS**)). Le montant perçu atteint 29 040 792 € en 2024, en hausse de 3,22 % par rapport à 2023. La revalorisation des bases fiscales, adoptée en Loi de finances pour l'exercice 2024 de + 3,9 %, a contribué à une croissance significative des produits de la fiscalité.
Les taux d'imposition votés par la commune de Saint-Martin-d'Hères sont restés inchangés depuis 20 ans. S'agissant de la taxe d'habitation, applicable aux propriétaires disposant d'une résidence secondaire, il est fixé à 20,08 %. Il s'élève à 55,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 92,80 % pour les propriétés non bâties.

Bien entendu ces produits des contributions directes font l'objet d'une forte attention dans la construction de nos simulations pour notre prospective financière.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

Une fiscalité locale, hors contributions directes, fluctuante

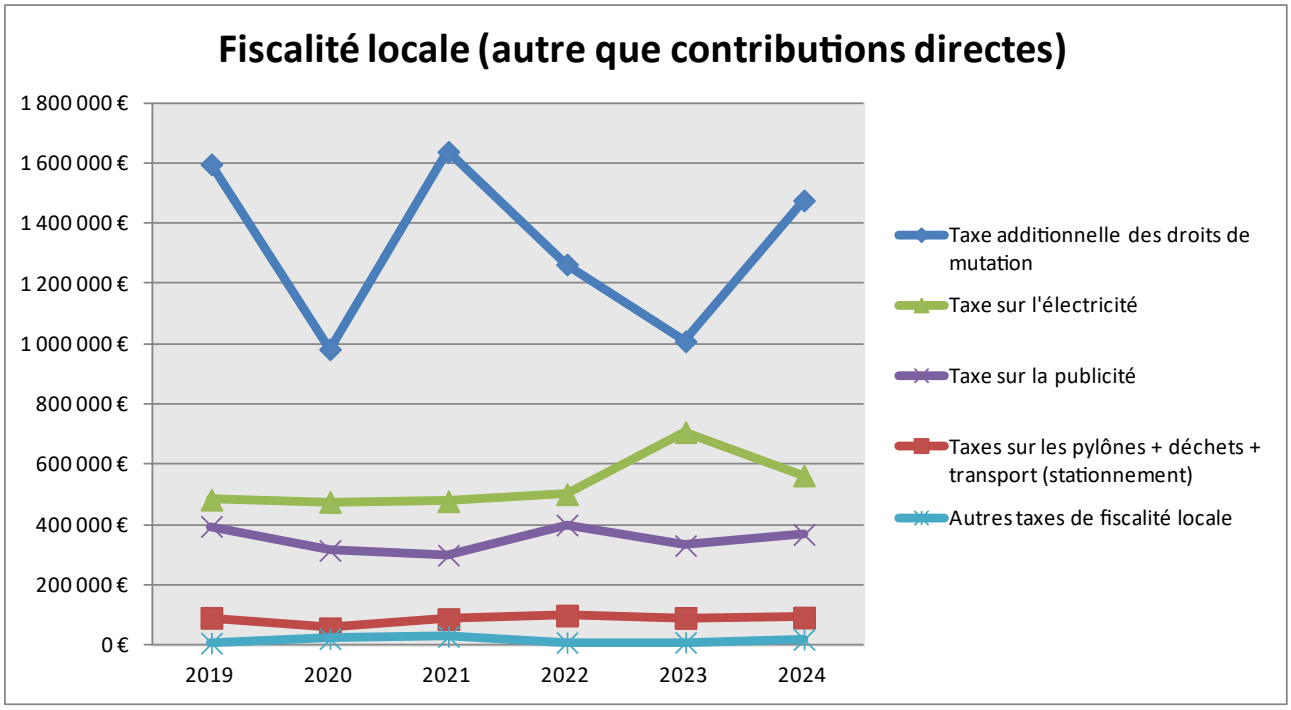

Les **droits de mutation**, qui fluctuent en fonction du marché immobilier et des cessions réalisées sur le territoire, sont habituellement supérieures à 1 M€. En 2024, elles atteignent 1,4 M€.
Suite à la crise énergétique majeure de l'année 2023, les **taxes sur l'électricité** ont connu une augmentation notable en 2023. En 2024, elles reviennent à un niveau plus convenable de 563 k€.
Les **autres recettes fiscales** (taxe sur les pylônes, sur les déchets stockés, sur la publicité et celles liées au transport) sont relativements stables, sans connaître de pics.

Une fiscalité reversée en stagnation

Les recettes provenant de la Métropole, **l'attribution de compensation** (AC) et la **dotation de solidarité communautaire** (DSC) restent stables à 5 415 794 € et 3 586 803 € en 2024, comme depuis 2021. Il est fort probable qu'elles n'évoluent pas à court terme en raison principalement de l'absence de véritable pacte financier et fiscal.

C) Un effort de l'État sur les dotations et participations

RECETTES DOTATIONS	2023	2024	Evolution 2023-2024
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	10 245 673	10 600 374	3,46%
DGD (Dotation Générale de Décentralisation Sce Santé)	714 560	714 560	0,00%
Autres dotations (Instits, titres sécurisés, recensement)	21 987	130 684	494,37%
Participations (art 747)	4 001 909	4 868 949	21,67%
Dispositifs de compensation (DCRTP, FDPTP, Allocations compensatrices d'exonération de taxes TFPB, TH....)	1 329 111	1 281 709	- 3,57%
Total Dotations (chap.74)	**16 313 240**	**17 596 276**	**7,86%**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

Un abondement des dotations d'Etat bénéfique à la Ville

La **DGF** comprend la **Dotation Forfaitaire des communes** (DFC) et les dotations de péréquation verticale, la **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) et la **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP). La loi de finances 2024 a prévu une augmentation globale de la DGF de 320 millions d'euros, poursuivant l'effort de l'État en faveur de la péréquation fait en 2023. Dans ce cadre, la DSU, qui bénéficie aux communes urbaines les plus défavorisées, a été porté à + 150 millions d'euros. Saint-Martin-d'Hères était au 114ème rang des communes bénéficiaires en 2022, au 109ème rang en 2023 et se classe au 94ème rang en 2024. La ville continue à devoir faire face à toujours plus de solidarité en raison de la dégradation des conditions sociales des habitants.

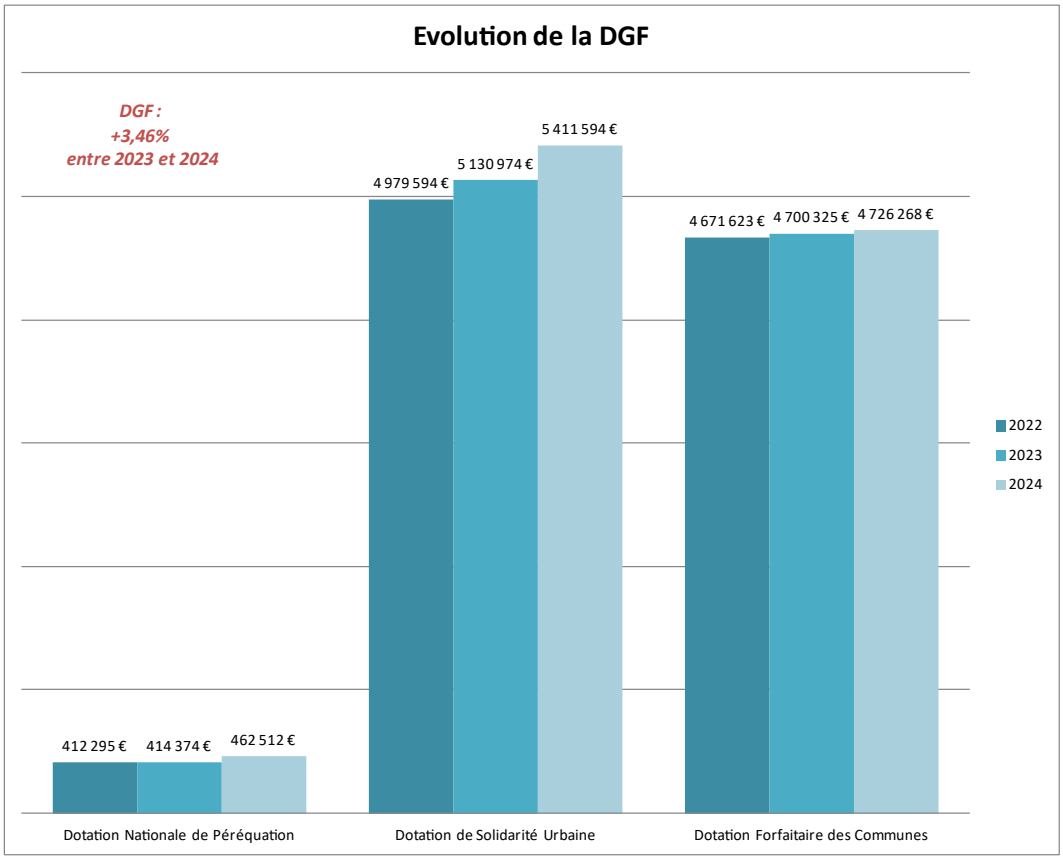

Des participations accrues

Au titre des participations (articles 747), la hausse constatée est de 867 k€ (soit + 21,67 %) entre 2023 et 2024.

Pour le **secteur enseignement**, les participations sont liées à deux éléments. Le premier élément est constitué du fonds de soutien au développement des activités périscolaires ainsi que de la compensation des frais de fonctionnement de l'école Notre Dame de la Délivrande, chacun étant indexé sur les effectifs. Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires a diminué de 4 k€ entre 2023 et 2024 (soit – 1,66 %). Le deuxième élément concerne le dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Un travail de relance a été mené auprès de l'ensemble des communes afin d'obtenir le remboursement des frais de scolarité des enfants non martinérois scolarisés dans nos écoles depuis 2021. Cette action explique les 11,7 k€ de recettes perçues en 2024 contre 0 € en 2023.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

Pour les **secteurs enfance et petite enfance**, au vu de la revalorisation des prestations CAF, la tendance des dotations reste à la hausse. En 2024, la CAF a versé à la Ville 754 k€ de prestations (CGT, PSU, périscolaire et extrascolaire) contre 638 k€ en 2023 (soit + 18%) à l'enfance. Et concernant la petite enfance, la CAF a versé 3 163 k€ de prestations en 2024 contre 2 541 k€ en 2023 (soit + 24%). La ville poursuit ses engagements et son partenariat avec la CAF.

Notons les dotations non négligeables de respectivement 34 k€ et 37 k€ sur le **secteur restauration** et sur **le secteur propreté urbaine**. Les petits-déjeuners à l'école Paul Langevin ont fait l'objet d'une dotation de 18 k€ de l'Éducation Nationale. En complément, une nouvelle participation de 15 k€ de FranceAgriMer a été perçue en 2024 pour la distribution de laitages, fruits et légumes dans les écoles. Pour le secteur propreté urbaine, des conventions ont été signées avec les éco-organismes ALCOME concernant les mégots et CITEO concernant les déchets hors foyers.

Dotations de compensation

Les dispositifs de compensation tels que le **DCRTP**, fonds destiné à compenser les collectivités locales de la perte de recettes générée par la disparition de la Taxe Professionnelle, et le **FDPTP**, fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, affichent une baisse régulière d'années en années, en lien avec la baisse significative des dotations. A hauteur de 920 k€ en 2024, ils ont baissé de 63,6 k€ de 2023 à 2024, soit -6,471 %.

En revanche, **les allocations compensatrices** des exonérations de fiscalité directe locale, perçues assez aléatoirement chaque année mais tenant compte quand même de la revalorisation des bases, sont enregistrées à 332,5 k€ en 2024. Elles augmentent de 6,44 % entre 2023 et 2024. Elles viennent compenser la perte de recette que subit la Ville sur les exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat (locaux industriels, personnes de conditions modestes, logements sociaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ...).

Les autres dotations de décentralisation

La DGD du service de santé sexuelle est stable à 714 k€.
Les autres dotations sont en hausse pour la dotation aux titres sécurisés d'état civil en fonction du nombre de titres délivrés (64 k€, soit +7 k€) et pour le recensement (6 974 €). Toutefois, cette hausse est à nuancer par les charges de fonctionnement pour la délivrance des titres qui représentent plus de 101 k€, ce qui signifie que 37 % de ce service reste à charge de la ville.
De plus, un complément pour une majoration exceptionnelle a été versé pour la dotation 2023.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

D) Une envolée des recettes exceptionnelles

L'année 2024 affiche des recettes diverses et exceptionnelles en forte hausse sur les chapitres suivants :

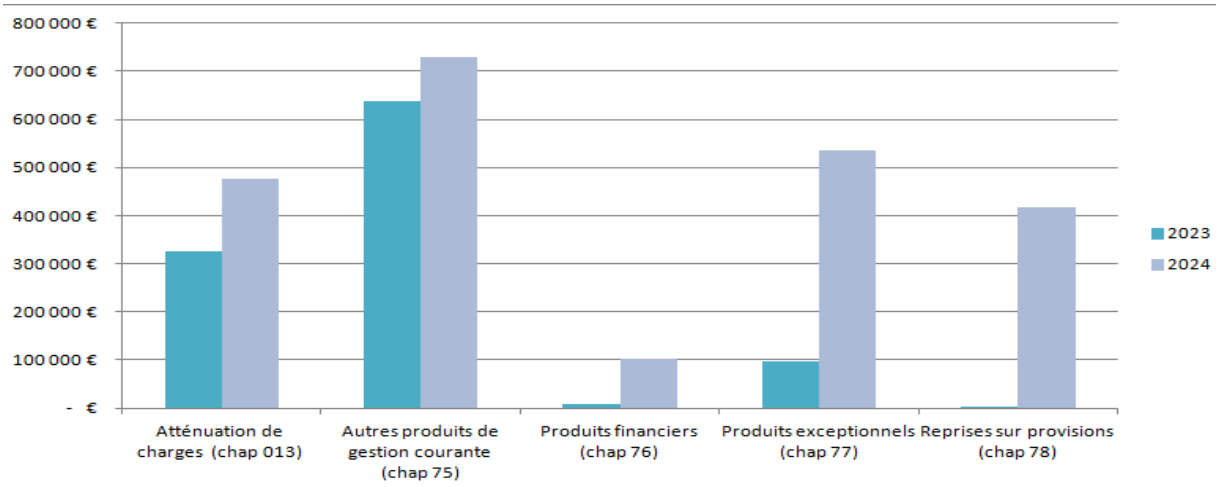

chapitre 013 : **476 k€ (+ 149 k€)**

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements de charges de personnel : au titre du Plan Réussite Educative (51 k€), de la médiation réseau du Centre Local de Santé Mentale (35 k€) et du projet contrat de ville ANRU (52,5 k€).

Les remboursements d'indemnités journalières et de frais médicaux par la CPAM et l'assurance du personnel (Relyens) sont en sensible hausse ; ils atteignent la somme de 199 k€ en 2024(contre 151 k€ en 2023), dont 60 k€ de rattachements.

chapitre 75 : **728k€** (+ 90 k€)

Cette recette est liée pour moitié aux loyers (340 k€ dont 82 k€ pour la location de l'ex-annexe CCAS pour la base de vie du chantier Neyrpic ayant pris fin en 2025) et pour moitié à des recettes exceptionnelles :

- 120 k€ pour la régularisation du transfert de la redevance déchets au chapitre 011 ;
- 98 k€ pour le solde de la répartition du passif du SITPI ;
- 8k€ pour l'indemnisation de sinistres divers (toilettes publiques du parc Jo Blanchon, solde du dégât des eaux au gymnase JP Boy, grêle sur le parc auto et les ateliers) ;
- 51 k€ pour la refacturation des charges locatives et provision pour travaux (37 k€) et la restitution d'une retenue de garantie des locaux (ex-annexe Bianco, 25 k€) ;
- 21 k€ pour des subventions du FIPH pour équiper les agents porteurs de handicap, de sportif de haut-niveau ou de la compensation de l'abattement sur la taxe foncière ;
- 17 k€ pour les remboursements de mutuelles et CPAM concernant le centre de santé sexuelle.

chapitre 76 : **102k€ (+ 93 k€)**

Contracté fin 2023 avant le décalage de l'opération, l'emprunt de l'école Langevin a été placé sur un compte à terme auprès du Trésor, rapportant ainsi 96 k€ d'intérêts, ce qui a couvert le coût de l'emprunt sur 2024. Les 6 k€ restants correspondent au remboursement par la Métropole des intérêts des anciens emprunts affectés à la gestion de l'eau qui lui ont été transférés.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

chapitre 77 : **536k€ (+ 439 k€)**

En 2024, la Ville a perçu près de 10 k€ de dégrèvements de taxe foncière et taxe d'habitation sur les locaux qu'elle occupe, suite à la déclaration obligatoire de 2023 (GMBI).
Le reste constitue les produits des cessions - *voir « zoom sur les cessions » ci-dessous.*

chapitre 78 : **416k€ (+ 412 k€)**

Ce chapitre retrace la reprise sur provision de l'ex-MJC suite à la fin du contentieux (416 k€). En 2023, la reprise concernait un solde pour combler les produits irrécouvrables de l'ex-budget annexe de l'eau (3,5 k€).

Zoom sur les CESSIONS :

Pour rappel, cette inscription s'effectue sur le chapitre 024 en recettes d'investissement et s'exécute en recettes de fonctionnement au chapitre 77.

Les recettes du compte 775 s'élèvent à **526 604 €** :

- **420 k€** (dont 70 k€ de TVA) : cession des terrains rue Paul Langevin pour un projet de logements à la société « SMH Langevin ». Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) et dans le processus de renouvellement urbain du secteur.
- **65 k€** : cession d'une maison avenue G. Péri auprès d'Alpes Isère Habitat (AIH), suite à la fin du bail emphytéotique datant de 1982 pour 40 ans portant sur un ensemble de deux logements et d'une parcelle de terrain. Cet ensemble ancien nécessitait d'importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes, ce dernier a été vendu au gestionnaire du bien pour le compte de la Ville.
- **3,5 k€** : cession d'une parcelle de terrain route des Embruns.
- **37 k€**: cessions de véhicules pour le renouvellement du parc :
  La Ville renouvelle également sa flotte automobile dans le cadre du respect de ses engagements environnementaux, sur le Plan Air Énergie Climat et le Plan de mobilité, et notamment la zone à faibles émissions (ZFE) prévoyant l'interdiction des Crit'Air 2 pour les véhiculaires utilitaires pour juillet 2025.
  Pour tenir les objectifs, la Ville réduit le volume de son parc, mutualise ses véhicules légers, renouvelle son parc par des véhicules peu énergivores (véhicules alternatifs, électriques, vélos, etc.) et enfin teste les locations de véhicules.
  Dans cet objectif, plusieurs cessions de véhicules sont intervenues courant 2024 avec des mises aux enchères auprès d'un commissaire priseur : 3 véhicules légers, 2 petits porteurs, 1 engin équipé d'une nacelle et 1 autocar.
  L'acquisition sur plusieurs années des nouveaux véhicules est financé à hauteur de 700 k€ sur un investissement global d'1,5 M€ depuis 2021.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

IV. Des dépenses de fonctionnement sous contrôle

Entre 2023 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **1 244 k€ (+ 2,38 %)**, soit un rythme d'évolution bien inférieur à celui des recettes réelles (+ 5,33 %, hors recettes exceptionnelles et provisions).

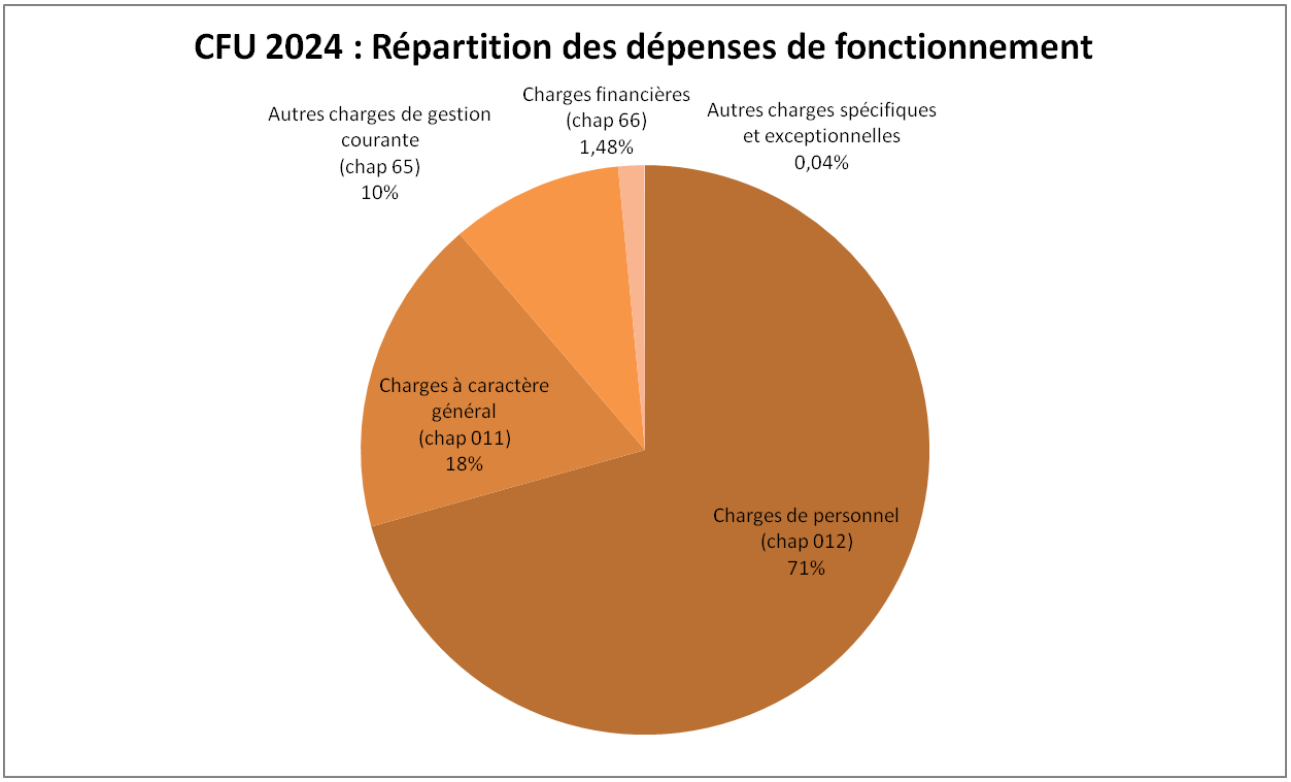

A) Un effort soutenu des services pour limiter la hausse des charges à caractère général

Le chapitre 011 des charges à caractère général croît de **354,7 k€ (+ 3,81%)** pour atteindre 9,7 M€.

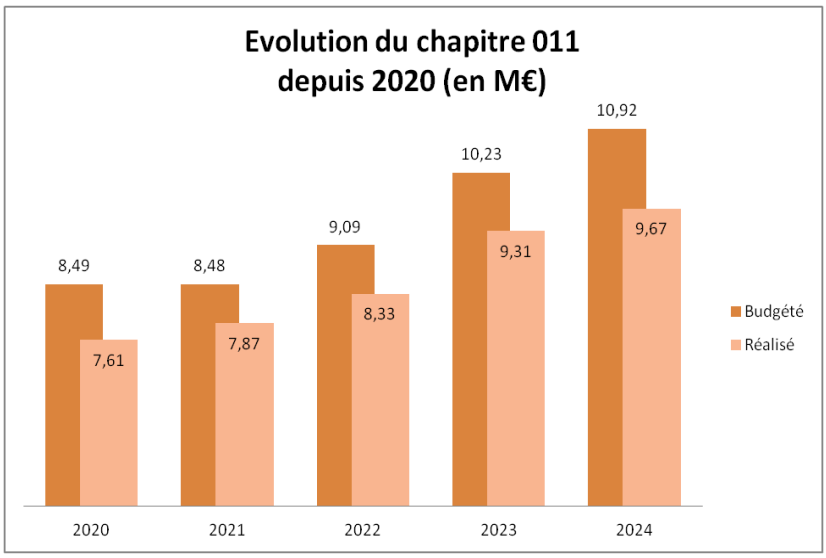

Les prévisions budgétaires initiales ont dû être réajustées (+1 M€ en DM) pour faire face notamment aux consommations électriques 2023 non facturées et non rattachées, à des prévisions insuffisantes pour le gaz, aux travaux de désembou-age et de rééquilibrage des réseaux de chauffage de la

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

maison communale et à la rémunération de médiateurs pour la piscine en prestation de services (initialement budgétée en frais de personnel).

Au final, certaines dépenses se sont avérées inférieures aux estimations ou n'ont pu être exécutées, portant le taux de réalisation à 88,55 %, en diminution par rapport à 2023 (91,06 %) et 2022 (91,64 %). Cela reste un très bon chiffre.

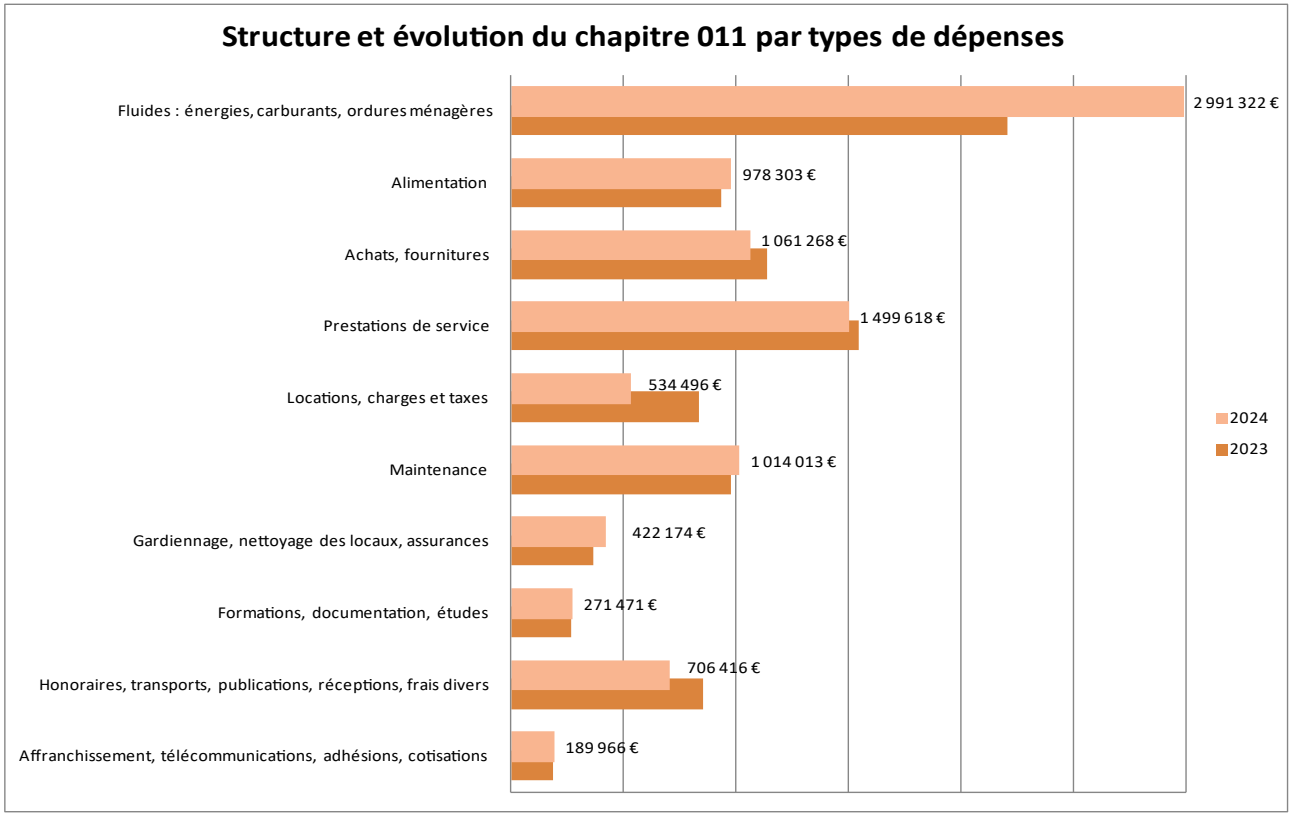

↗ Le poste le plus important en volume de dépenses (2 991 k€) et en taux de croissance (+35,4%, soit +781,5 k€) reste celui des **fluides**.

Les difficultés de facturation rencontrées par EDF depuis plusieurs exercices semblent enfin arriver à leur terme.
Si la consommation électrique affiche une hausse conséquente, sa version corrigée atteint environ 1 300 k€ (en retraitant les dépenses 2023 payées en 2024 et les dépenses 2024 qui seront payées en 2025). Ces dernières seront probablement atténuées par le paiement par EDF de 112k€ de pénalités.

Zoom sur l'électricité :

💡 **La consommation a chuté de 10%** entre 2023 et 2024, du fait essentiellement de l'extinction de l'éclairage public, mais également à des diminutions sur les sites des ateliers municipaux, du gymnase Pablo Neruda…

💰 Le **prix** de la fourniture **a bien diminué** de 50 % (mais reste bien supérieur au prix constaté avant le pic inflationniste)

🏛️ Le prix des taxes n'a finalement pas augmenté, contrairement aux annonces gouvernementales

Autre élément faisant varier ce poste à la hausse : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, qui augmente de 86 k€ (+72 %), pour atteindre 206,2 k€. Cette situation fait suite à des retards de facturation de la Métropole, dus à la mise en place d'un nouveau rythme

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

de facturation (trimestriel), non pris en compte lors des rattachements 2023.
Les carburants restent, quant à eux, relativement stables à 142 k€ (+1,8 %), grâce au développement de la flotte électrique et à l'utilisation du nouveau bus au GNV plus économe.
Enfin, les autres fluides évoluent à la baisse :
- gaz : impact combiné d'une baisse de consommation plus importante que prévu sur certains sites et d'une diminution des prix également supérieure aux prévisions, se traduisant par une consommation finale de 778,7 k€ (-36,7 %)
- bois : fonctionnement normal des chaudières, mais effet de déstockage (-42 %)
- eau : consommation de 117,9 k€ (-28,9 %) constatée sur les bâtiments (analyse en cours par le service).

↗ Le poste de **gardiennage, nettoyage des locaux et assurances** affiche une hausse de 58,2 k€ (+ 16 %), pour atteindre 422,3 k€. Cette évolution résulte d'une majoration de 40,4 k€ des primes d'assurances multirisques (+ 23,7 %) et d'une dépense exceptionnelle de 64,5 k€ au titre de l'assurance Dommage-Ouvrage pour l'école élémentaire Langevin suite au décalage de l'opération. Cette dynamique est faussement atténuée par une diminution substantielle des frais de nettoyage (-56,9 k€), l'économie affichée sur ce poste se traduisant en réalité par une augmentation des prestations de services relatives à l'entretien des bâtiments.

↗ Les **dépenses alimentaires** continuent d'augmenter (+43,5 k€ soit +4,7 %) mais plus faiblement qu'au cours de la période précédente largement impactée par l'inflation. L'année 2024 représente une avancée significative vers une alimentation plus durable, saine et contrôlée. La production est optimisée, le gaspillage alimentaire maîtrisé. Le nombre de repas servis a augmenté, malgré une baisse prévisionnelle des effectifs scolaires. Une analyse de ces indicateurs sera effectuée par les services en fin d'année.

↗ Les **dépenses de maintenance** poursuivent également leur progression (+34,5 k€, soit +3,5 %), portée par l'accroissement des coûts liés aux contrats de maintenance informatique, à la maintenance courante des bâtiments, et, dans une moindre mesure, à l'entretien des espaces verts et des équipements sportifs. Elle est toutefois partiellement compensée par un retour à la normale des dépenses de réparation de matériels et engins (après des interventions exceptionnelles en 2023) et par une réduction des prestations système et réseaux (grâce à l'embauche de deux apprentis).

↘ A l'inverse, le poste des **locations, charges et taxes** diminue significativement de 299 k€ (-35,9 %) pour s'établir à 534,5 k€. L'arrêt de la location des locaux « Bianco » représente à lui seul une économie annuelle de 145 k€. Après une dépense particulièrement élevée en 2023 suivie d'une baisse marquée en 2024 due à un rattachement excessif effectué pour la Résidence Autonomie Pierre Sémard, le coût des taxes foncières devrait se stabiliser en 2025. Par ailleurs, des régularisations de charges de copropriété en notre faveur, la suspension des loyers de la crèche Labourbe et l'absence de travaux d'urgence votés par les copropriétés viennent compléter les facteurs expliquant cette diminution.

↘ Le poste des **honoraires, transports, publications, réceptions et frais divers** affiche également une baisse notable de 17,4 % (-149 k€), qui s'explique notamment par la réduction des coûts d'évacuation des déchets sur les marchés alimentaires (mise en place du marché "propre"),

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

par le retour à la normale des transports de biens après les déménagements de services en 2023, et par une baisse des remboursements de frais de mission, des dépenses liées aux paniers gourmands et des frais divers.

↘ Les **achats et fournitures diverses** sont en recul de 76 k€ (- 6,7 %), pour atteindre un total de 1,06 M€, ce qui confirme les efforts soutenus des services – déjà constatés en 2023 – pour maîtriser leurs dépenses courantes.

↘ Après une forte hausse entre 2022 et 2023 (+ 451,5 k€), le poste des **prestations de services** (achats et contrats) diminue à nouveau sensiblement de 46,6 k€ (-3,01 %).
Les *achats* de prestations de services (310,5 k€), concernent essentiellement les mises en fourrières de véhicules (20,3 k€, + 37,5 %), les sorties pour les centres de loisirs (36,6 k€, stable) et les contrats de cessions pour les spectacles programmés par SMH en Scène (250,5 k€, +5,11 %).
Les *contrats* de prestations de services atteignent quant à eux la somme de 1 189 k€.
La prise en charge des déchets auparavant traités en régie par la Métropole représente 1/4 de la dépense, bien que cette dernière soit en diminution par rapport à 2023.

➔ Enfin, les autres postes : frais de **formation, documentation et études et frais d'affranchissement, télécommunications, adhésions et cotisations** restent globalement stables.

B) Des dépenses de personnel maîtrisées

Le **chapitre 012 des dépenses de personnel du budget Ville** (hors Cinéma) affiche une hausse globale de **591,6 k€**, soit **+ 1,59** % (+ 0,58 % sur la période précédente).

Se fixant à **37,9 M€**, il est réalisé à 96,03 % et représente **71 % des dépenses réelles de fonctionnement**, une proportion qui reste stable depuis 2020.

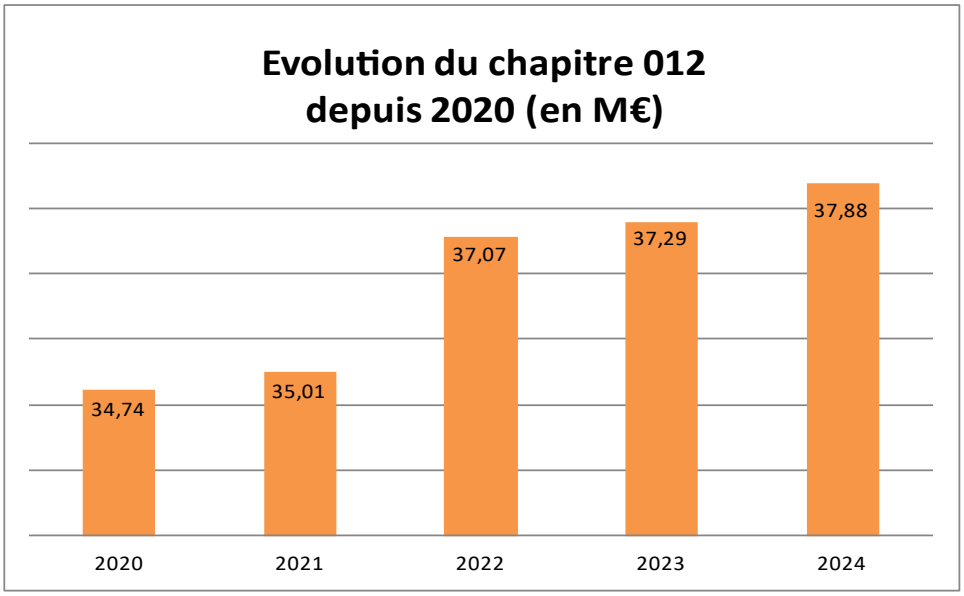

Facteurs d'évolution contraints et exogènes :

↗ **L'attribution de 5 points d'indice majoré** à compter du 1er janvier 2024 (décret n°2023-519 du 28/06/2023) concerne les agents publics rémunérés sur la base d'un indice, s'appliquant ainsi

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

à tous les agents, fonctionnaires comme contractuels. Cela représente une augmentation mensuelle d'environ 37 € bruts chargés par agent.
Le décret prévoit également le relèvement du minimum de traitement en lien avec l'augmentation du SMIC, portant le minimum de traitement à l'indice majoré 366 (contre 361 auparavant). Ce dispositif a concerné près de **870 agents** et représente un coût supplémentaire d'environ **415 k€**.

↗ La **réévaluation de taux de cotisations sociales** à la charge de l'employeur se traduit par un effet financier de + **57,1 k€** : augmentation de la cotisation du CNFPT de + 0,05 %, pour un total de 10,4 k€ et du taux AT, due à l'accidentologie de certaines catégories d'agents au sein de la collectivité, passant de 3,86 % en 2023 à 4,58 % en 2024, représentant un coût total de 46,7 k€.

↗ La **prime de précarité** (instaurée par la Loi de transformation), due aux agents recrutés pour une période inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les congés payés sur prime (10%) est en hausse de **20,6 k€** (+ 11%), pour atteindre un coût total chargé de 186,9 k€.

↗ Le **supplément familial de traitement** (SFT) croît également de **9,3 k€** (228,7 k€, + 4,2 %), une variation qui s'explique par des changements dans les compositions familiales des agents.

↗ Tous les fonctionnaires et agents contractuels involontairement privés d'emploi ont droit, s'ils remplissent les conditions, au versement de l'allocation d'assurance chômage appelée **allocation d'aide au retour à l'emploi** (ARE), dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé. Les collectivités territoriales assurent elles-mêmes l'indemnisation du chômage de leurs agents en cas de rupture conventionnelle ou de perte involontaire d'emploi. En 2024, le montant versé aux agents concernés atteint 29,9 k€, soit une augmentation de + **9 k€**.

↘ A l'inverse, le coût chargé des **indemnités de départs en retraite** (indemnité forfaitaire hors charges : 1 600€/agent + demi « 13ème mois ») a baissé de **8,5 k€** (57,6 k€). On dénombre en effet 23 départs en 2024 contre 28 en 2023.

📌 En 2024, **55,4**% des agents titulaires ont + de 50 ans (50 % en 2023)

📌 Pour les contractuels, cette proportion est de 19 % (21 % en 2023).

↘ Le dispositif exceptionnel de versement de la « **prime inflation** » ou encore « **prime de pouvoir d'achat** », prévu par un décret du 31 octobre 2023, aurait pu concerner les salaires inférieurs à 3 250€ bruts mensuels. Non mis en place en 2024, cette mesure aurait touché quelques 600 agents pour un coût d'environ **450 k€**. La Ville réaffirme son désaccord avec cette décision de l'État et la violence de sa méthode.

↘ Tout comme la **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA),** qui est un dispositif permettant de compenser une perte de pouvoir d'achat lorsque l'évolution du traitement indiciaire brut de l'agent est inférieure, sur une période de référence de 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation. Le gouvernement avait annoncé fin octobre 2024 que cette dernière ne serait plus versée aux agents publics en 2024. 111 agents en avaient bénéficié en 2023. Sa suppression représente une baisse de **63 k€** entre 2023 et 2024, et un non réalisé par rapport au budget prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

Les évolutions résultant des décisions de la municipalité

↗ Le **Forfait Mobilité Durable (FMD)** instauré depuis quelques années (payable à terme échu sur l'année N+1), ainsi que le **Plan de Déplacements d'Administration (PDA)** passé à 75 % de prise en charge par la collectivité (anciennement 70%), ont engendré une dépense de 125,8 k€, soit + **20,8 k€**. Il s'agit d'un accompagnement financier des déplacements domicile / travail en mobilité douce. L'augmentation s'explique par de nouvelles dispositions, le changement des modes de déplacement des agents et par une meilleure information aux agents sur les modalités de prise en charge.

↗ La volonté de la collectivité de faire davantage appel à **l'apprentissage** se traduit par un coût de 53,2 k€, soit + **9,2 k€**.

➔ A périmètre constant (en dehors des heures comptabilisées dans le cadre des élections législatives de 2024) :

- Les **heures supplémentaires** ont connu une hausse de **11,3 k€** (73 k€ en 2024 contre 61,7 k€ en 2023) ;
- Les **heures complémentaires** ont, quant à elles, baissé de **13,1 k€**, passant de 178,9 k€ en 2023 à 165,8 k€ en 2024.

Depuis plusieurs années, le coût des postes permanents augmente, tandis que celui des postes non permanents diminue. En 2024, cette tendance se confirme et la répartition s'établit comme suit :

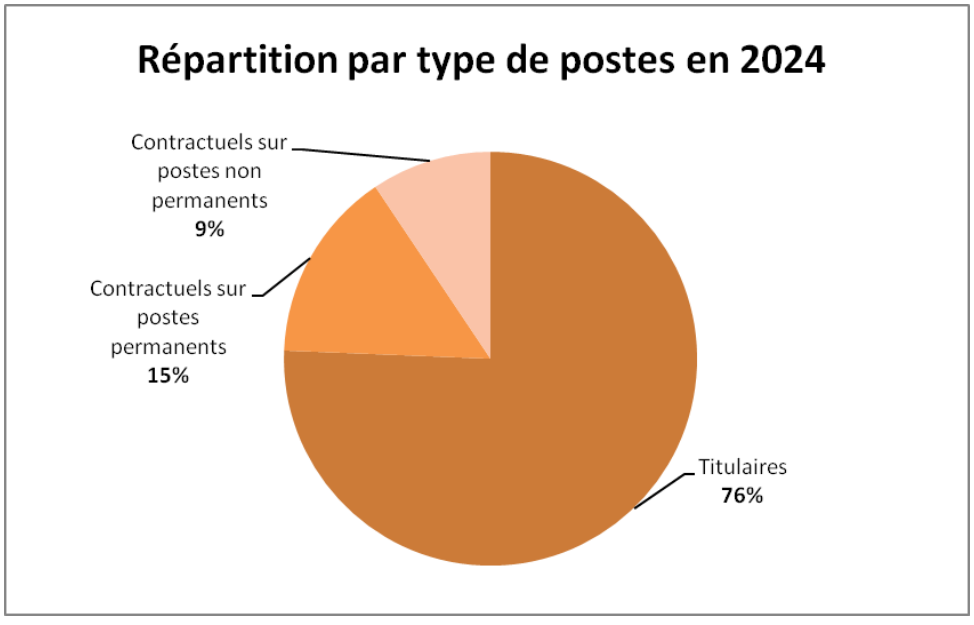

Une partie de cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a rendu possible (ou assoupli quand cela existait) le recrutement de contractuels sur des postes permanents (toutes catégories confondues). Conjointement à la chute des candidatures de titulaires, cette réforme a engendré une augmentation du recrutement de contractuels sur des postes permanents (et non plus seulement sur des postes temporaires) ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

- La poursuite des mesures de dé-précarisation pour stabiliser les agents et rallonger les contrats.

Enfin, comme chaque année et de manière générale, la masse salariale de la collectivité intègre des **dépenses budgétées mais non réalisées,** difficilement quantifiables, telles que les retenues sur salaires (carences maladie, grèves), les demi-traitements et les vacances de postes.

C) Des subventions stabilisées et un soutien renforcé à l'action sociale de proximité

Le chapitre 65 **"autres charges de gestion courante"** est en légère augmentation de **203 k€ (+ 4,03 %)**, principalement lié au soutien renforcé au CCAS, à l'équilibre du budget annexe Mon Ciné ou encore à la hausse de la participation pour les charges d'état civil de La Tronche.

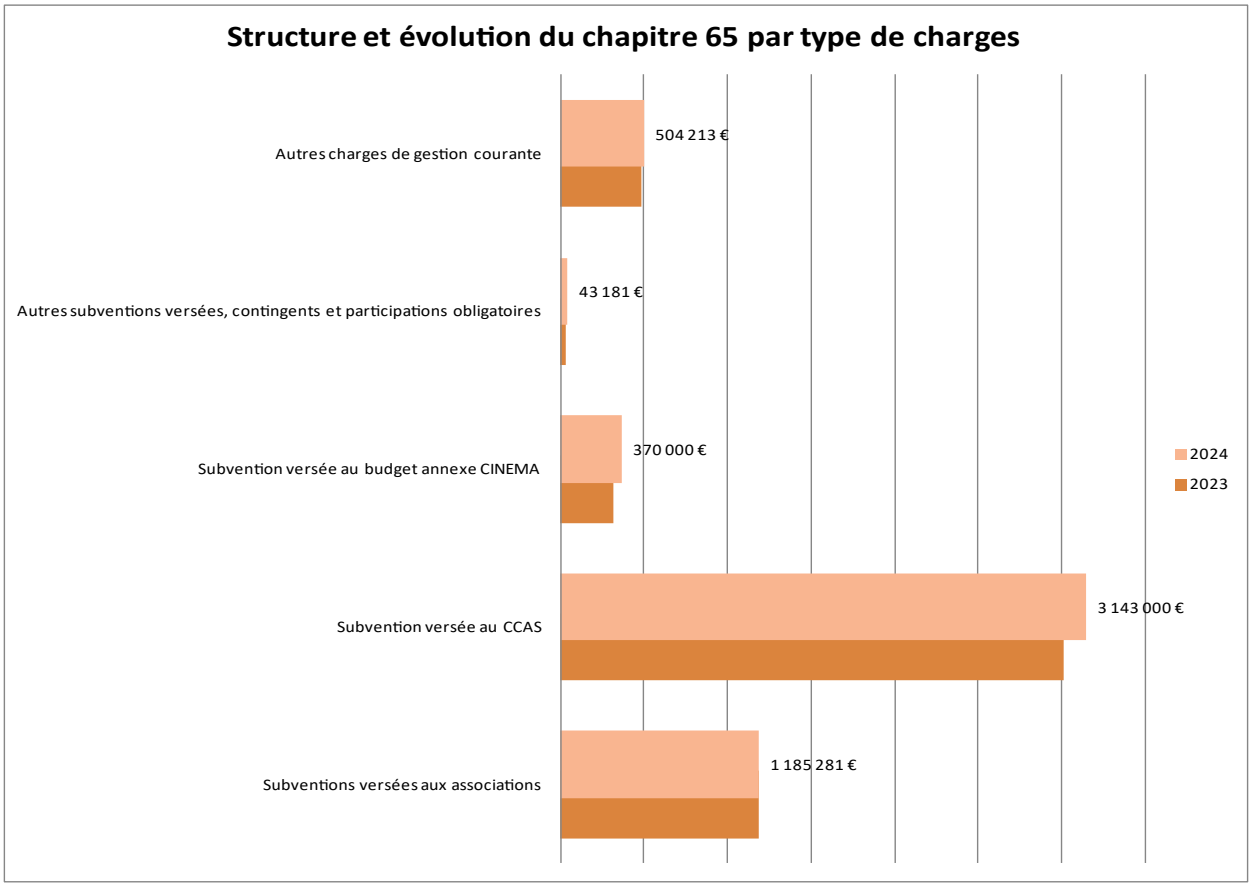

La **subvention d'équilibre au CCAS** représente 41 % des recettes de son budget global. Ce dernier s'est réalisé dans le contexte d'augmentation de la masse salariale liée aux évolutions réglementaires et à la ré-internalisation de la prestation d'ADPA, avec un accompagnement pas toujours corrélé des financements extérieurs, dans une situation de forts besoins sociaux sur les champs de la précarité, du lien social et du vieillissement de la population. La Ville maintient son accompagnement par la hausse de 4,46 % de sa subvention versée.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

La subvention d'équilibre versée au budget annexe du **cinéma** ré-augmente à 370 k€ en 2024 (l'analyse du budget annexe est présentée en fin de document).

Le montant des **subventions versées aux associations** (article 65748) est stabilisé (- 0,41%) à 1 185 281 €.
La répartition par secteur d'intervention est la suivante :

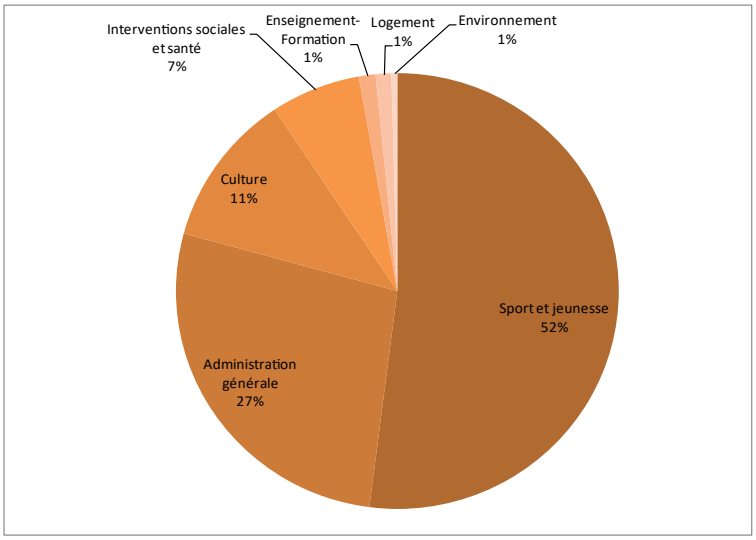

Les **autres charges de gestion courante** (504 k€) sont en légère augmentation. Elles concernent principalement les indemnités, cotisations associées et frais de formation des élus (**408 k€**) ou encore les droits d'auteurs versés pour la sonorisation musicale, les droits à copies internes, les remboursements de prestations annulées, etc.

Les autres subventions versées pour le **dispositif "tranquillité résidentielle"** (13,5 k€) et le **SYMAGE** (2,8k€) sont en baisse.
De plus, pour rappel, le retrait du Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (**SITPI**) permet d'économiser un contingent de 354,8 k€ chaque année. Les dépenses pour permettre aux services de fonctionner en interne sont de l'ordre de 130 k€, hors dépenses de personnel. L'économie générée pour la ville est conséquente et représente 180 à 200 k€ de dépenses de fonctionnement en moins.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

D) Les autres dépenses de fonctionnement progressent

Pour l'année 2024 les **dépenses spécifiques et exceptionnelles** sont en hausse :

↗ **chapitre 67 : 12 k€** (+ **8 k€**)

Ce chapitre ne recense plus que les « charges spécifiques », les charges exceptionnelles (remboursement d'usagers, dédommagements divers) ont été transférées au chapitre 65.

↗ **chapitre 68 : 9 k€** (+ **9 k€**)

Une provision a été créée, à la demande du comptable, à hauteur de 15 % des restes à recouvrer N-2. Actualisée chaque année, elle sert à financer les produits irrécouvrables en non-valeurs.

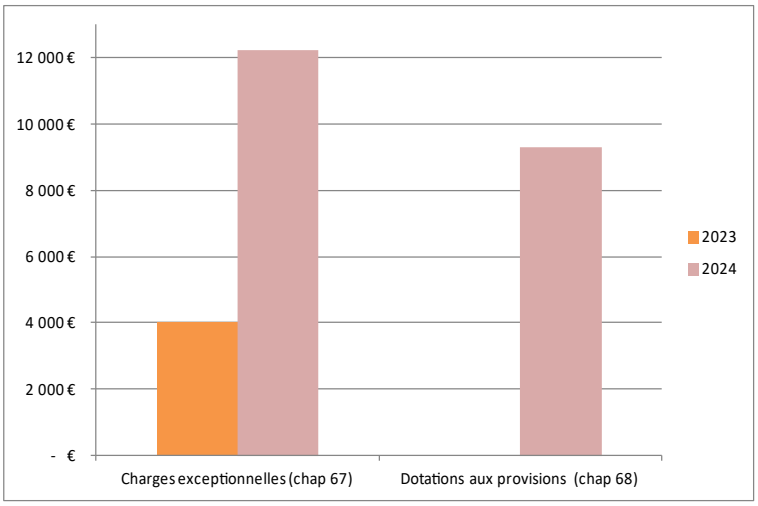

↘ **chapitre 014 : 25 €** (- **28 k€**)

Le chapitre des **atténuations de produits** est quant à lui en forte baisse. Il s'agit des redevances des impayés de l'ex-budget annexe de l'eau à reverser à la Métropole.

Les chapitres 66 pour les **dépenses financières** (intérêts de la dette) et **d'ordre budgétaire (amortissements)** sont en hausse respectivement de 18,51 % et de 8,72 % :

↗ **chapitre 66 : 791 k€** (+ **123 k€**) *Voir VIII. La dette*

↗ **chapitres d'ordre budgétaire :**

Zoom sur les AMORTISSEMENTS :

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. Elle est destinée à financer la section d'investissement. Son montant dépend du montant et de la nature des investissements effectués par la Ville. Bien qu'il ne s'agisse que d'une dépense d'ordre qui constitue un virement vers la section d'investissement (et donc comprise dans l'épargne), elle pèse sur la section de fonctionnement car la Ville doit être en mesure de financer cette dépense sur ses fonds propres.

A noter que depuis le 1er janvier 2023, le principe de *prorata temporis* imposé par la M57 s'applique. Ce changement de méthode comptable fixe le début d'amortissement en fonction d'une date de mise en service du bien, et par mesure de simplification, cette date a été fixée à la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation sur l'exercice.

Le montant des amortissements de dépenses en 2024 est de **2 255 934,70 €** soit une hausse de **8,72** % par rapport à 2023. Cette dernière est liée au renouvellement de la flotte automobile et à la livraison des véhicules en fin d'année 2023, réalisant des amortissements en année quasi pleine sur 2024.

Les amortissement de recettes concernent les subventions perçues sur des biens amortissables, ils s'élèvent à **163 k€** en 2024, soit une hausse de **+0,3** %.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

V. Les dépenses d'investissement prennent un nouvel élan

A) Les taux de réalisation 2024 par opérations

OPÉRATIONS ET TOTAUX PAR POLITIQUES		Budgété 2024 + RAR		CFU 2024		Taux de réalisation
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
APCP 0321	Neyrpic	50 000		30 245		60,49 %
APCP 2301	Opération d'urbanisation Rival (ZAC Sud)	214 264		182 685		85,26 %
	Autres projets (études urbaines, frais fonciers, portage EPFL ...)	384 199		325 110		84,62 %
Total	**DEVELOPPEMENT URBAIN**	**648 463**		**538 040**		**82,97 %**
APCP 2202	OPAH Ingéniérie	15 000		0		0,00 %
	OPAH Renaudie ,Champberton, les Eparres, Malfangeat	245 625		247 550		100,78 %
	Opération MUR MUR : copropriétés des Jonquilles, La Renaissance, Champberton	200 000		119 768		59,88 %
	Aide à la Pierre (bailleurs privés et publics) : Renaudie, 4 Seigneurs	144 000		180 000		125,00 %
	Aire de jeux et square (en lien avec Adap) : nouveau parc Manouchian et nouvelle aire de jeux aux Alloves, réaménagement aire de jeux des Eparres	397 543		401 158		100,91 %
OVSMHMETRO	Aménagements / Nouveaux usages Espaces publics Ville /Métro : rues Gay et Voltaire	337 470	60 336	49 190	83 168	14,58 %
APCP 0318	Renaudie – mise en œuvre du plan guide de réaménagement des espaces extérieurs – changement des mâts et des luminaires	106 937		63 669		59,54 %
APCP 03201	Champberton – requalification des espaces publics – aménagements paysagers	523 776	110 000	502 553	277 616	95,95 %
	Eclairage public : système de modulation économies d'énergie	241 128		244 556		101,42 %
	Adaptation confort été : ventilateurs, brasseurs d'air, sondes	120 000		48 078		40,07 %
	Schéma directeur des chaufferies : chauffage urbain (secteur Langevin, secteur Vallès, maison communale) – lancement étude	85 000		1 301	6 601	1,53 %
	Autres projets et études (efficacité énergétique des bâtiments,...)	0	88 659	0	50 500	0,00 %
Total	**AMÉNAGER LA VILLE POUR EMBELLIR LE CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT**	**2 416 480**	**258 995**	**1 857 823**	**417 885**	**76,88 %**
APCP 1601	L'Ad'ap (élémentaire P. Bert, GS Voltaire, ENS Langevin et Delaune, MQ Aragon, salle Croizat, city stade St-Just et Eparres)	323 440		237 012	31224	73,28 %
Total	**FAVORISER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC**	**323 440**		**237 012**	**31 224**	**73,28 %**
APCP 2101	Travaux vidéo protection (3, 4 et 5ème phases)	311 031		272 758	14 375	87,69 %
	Travaux Ateliers Municipaux : déchetterie, calorifugeage chaudière, VRD et enrobés	120 000	76 900	40 000	86 473	33,33 %
	Autres projets	13 276	194 214	13 276		100,00 %
Total	**PRÉVENIR LES RISQUES**	**444 307**	**271 114**	**326 034**	**100 848**	**73,38 %**
	Cours des crèches et écoles : GS Bert et Barbusse, Crèche Cotton	322 555	20 000	239 714		74,32 %
APCP 1802	GS P. Vaillant-Couturier	7 373		7 373	35 511	100,00 %
APCP 1803	Elémentaire P. Langevin + aménagements ex-école Saint-Just et école Pauline Léon	1 644 683	12 864	1 545 242	390 531	93,95 %
APCP 9802	Groupe scolaire Gabriel Péri	316 138	184 754	271 955	256 453	86,02 %
	Parkings et arceaux vélos	80 000		69 938		87,42 %
	Bâtiments sportifs (gymnases et piscine)	440 147		281 053		63,85 %
	Terrains – conteneurs Stade Barran et homologation (halle des sports, stade Henri Maurice, plateau évolution Condorcet et Péri)	170 000		51 346		30,20 %
VISITES	Quotidienneté : réponses aux demandes de la population	52 961		34 629		65,38 %
	Autres projets	92 871		36 457		39,26 %
Total	**VIE SOCIALE CITOYENNETÉ**	**3 126 728**	**217 618**	**2 537 707**	**682 495**	**81,16 %**
	Diagnostic / Plan de sauvegarde couvent des Minimes / étude	29 678	69 321	29 178	40 586	100,00 %
APCP 1902	Réhabilitation Heure bleue : système de sonorisation	158 040		58 040		36,72 %
	Développement tri sélectif dans les bâtiments ville	109 302		81 257		74,34 %
APCP 1804	Réhabilitation résidence autonomie P. Semard – Solde travaux	48 390		19 802	301 047	40,92 %
	Relocalisation des services	225 377	371 892	96 899	0	42,99 %
	Maintenance / Moyens des services	4 074 808	92 512	3 686 662		90,47 %
APCP 2201	*Dont maintenance Bâtiment*	1 574 736	117 833	1 258 230	12 376	79,90 %
OPMCEXT	*Dont maintenance Voirie*	247 319		233 485		94,41 %
OPMCEXT	*Dont maintenance Espaces verts*	190 248		161 823		85,06 %
OPMCEXT	*Dont maintenance Eclairage public*	203 000		169 128		83,31 %
OPMCSPORT	*Dont maintenance Equipements sportifs*	87 985		74 252		84,39 %
APCP 1806	*Dont Parc garage*	1 453 732	254 750	751 943	42 200	51,73 %
APCP 1901	*Dont Informatique, téléphonie, développement numérique*	334 735		258 096	800	77,10 %
	Autres projets	11 623		3 911	15 761	33,65 %
Total	**MAINTENIR UN PATRIMOINE DE QUALITE**	**4 657 218**	**906 308**	**3 975 750**	**412 770**	**85,37 %**
Total général brut		**11 172 328**	**1 654 035**	**9 472 366**	**1 645 221**	**84,78 %**
Total général net		**9 518 293**		**7 827 145**		**82,23 %**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

Zoom sur AP / CP

En 2024, 17 programmes d'envergure étaient gérés en AP/CP, outil budgétaire permettant leur **gestion pluriannuelle**.

Les Autorisations de Programme (AP) votées par le Conseil Municipal pour ces 17 opérations représentent une somme totale de **51,46 M€** (hors participations ZAC), qui se répartit sur toute la durée des programmes (2007-2028).

En 2024, les Crédits de Paiement (CP) réalisés s'établissent à **6,02 M€**, qui s'ajoutent aux 28,65 M€ déjà réalisés antérieurement. Le montant global restant à financer s'établit d'ici 2028 donc à 14,82 M€.

La situation des AP/CP actualisée en fin d'année 2024 est la suivante :

PROGRAMMES *Opérations*	Année début	Total du programme	Réalisé antérieur à 2024	Réalisé 2024	Reste à financer	Avancement du programme	Année fin
0318 RESTRUCTURATION ESPACES PUBLICS RENAUDIE	2007	3 740 958	3 634 021	63 669	43 268	98,84 %	2025
0320 REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS CHAMPBERTON *Opération 03201*	2011	3 509 340	2 985 564	502 553	21 224	99,40 %	2025
0321 RENOUVELLEMENT URBAIN NEYRPIC *Opération 0321* *+ Opération NEYRPIC (participation ZAC) : 15 078 716,62€*	2009	1 626 188	1 565 688	30 245	30 255	98,14 %	2025
0509 RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN *Opération 0509 Maternelle (terminée)* *Opération 1803 Elémentaire*	2007	9 801 710	1 101 317	1 545 242	7 155 150	27,00 %	2026
1203 URBANISATION TERRAINS DAUDET *Opération 1203 DAUDET* *+ Opération DAUDET (participation ZAC) : 1 044 589,00€*	2012	1 441 725	1 441 725	0	0	100,00 %	**2024**
1405 RENOUVELLEMENT URBAIN VOLTAIRE *Opération 14051*	2015	792 785	779 509	13 276	0	100,00 %	**2024**
1601 ADAP	2016	2 678 283	1 954 844	237 012	486 428	81,84 %	2027
1802 GROUPE SCOLAIRE VAILLANT COUTURIER	2018	2 216 744	2 209 371	7 373	0	100,00 %	**2024**
1804 RESIDENCE AUTONOMIE PIERRE SEMARD	2018	5 514 962	5 495 160	19 802	0	100,00 %	**2024**
1806 PARC AUTOMOBILE	2018	3 085 000	853 916	751 943	1 479 141	52,05 %	2026
1901 INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	2019	2 572 221	1 767 486	258 096	546 639	78,75 %	2026
1902 REHABILITATION HEURE BLEUE	2019	1 418 138	490 098	58 040	870 000	38,65 %	2028
9802 REHABILITATION GROUPE SCOLAIRE PERI	2021	1 564 300	1 243 162	271 955	49 183	96,86 %	2025
APCP2101 VIDEOPROTECTION	2021	634 600	273 569	272 758	88 272	86,09 %	2025
APCP2201 MAINTENANCE	2022	6 348 200	2 209 896	1 258 230	2 880 074	54,63 %	2027
APCP2202 HABITAT	2022	2 054 000	447 877	547 319	1 058 805	48,45 %	2027
APCP2301 ZAC ECOQUARTIER SUD Opération APZACZUD	2023	2 461 000	171 736	182 685	106 579	95,67 %	2027
+ Opération OPZACZUD (participation ZAC)	2025	2 000 000			2 000 000	0,00 %	
TOTAUX		**51 460 154**	**28 624 937**	**6 020 198**	**14 815 019**	71,21 %	

Ainsi, 4 programmes sont arrivés à leur terme en 2024 : l'opération de la ZAC Daudet, le renouvellement urbain Voltaire, le groupe scolaire Vaillant-Couturier et la Résidence Autonomie Pierre Sémard, tandis que 5 autres entreront dans leur phase d'achèvement en 2025 : la restructuration des espaces Renaudie, la requalification des espaces publics Champberton, le renouvellement urbain Neyrpic, la réhabilitation du groupe scolaire Péri et la vidéoprotection.
A l'inverse, l'opération « ZAC Sud » : aménagement de l'écoquartier Sud Paul Bert-Paul Eluard termine sa phase administrative, l'entrée en concession est prévue pour 2026.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

B) Description des investissements réalisés en 2024

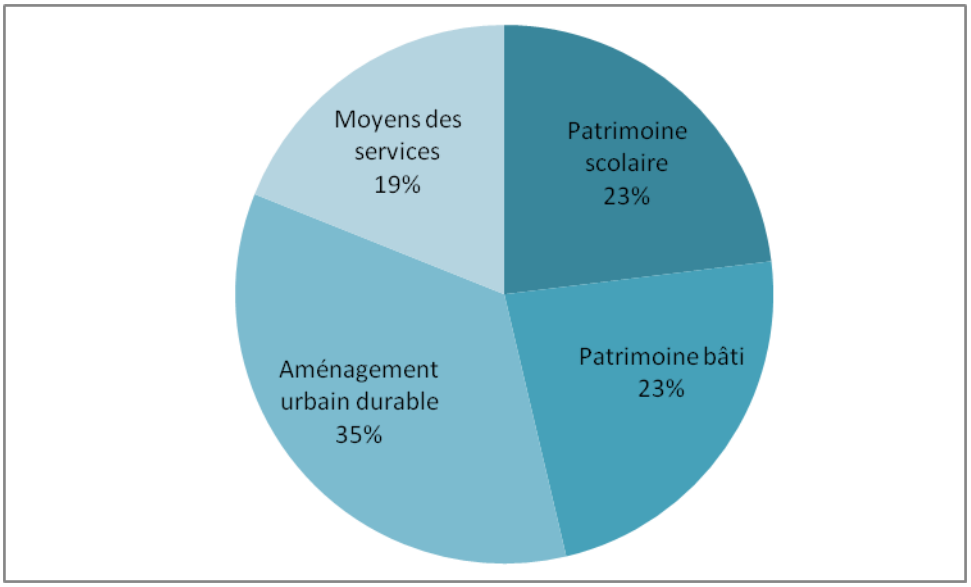

Le patrimoine scolaire : 2,182 M€

En 2024, 1,8 M€ ont été consacrés à la déconstruction et reconstruction de l'**école Langevin** (1,4 M€ pour le terrassement et le gros œuvre, 156 k€ pour la maîtrise d'œuvre), ainsi qu'à l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée dans l'**école Gabriel Péri** (271 k€).

Le confort des usagers est également renforcé avec l'installation de **ventilateurs et de sondes de qualité de l'air** à la maternelle Langevin et au groupe scolaire Vaillant-Couturier pour près de 106 k€, et 10 k€ pour l'installation de brasseurs d'air.

Quelques opérations viennent compléter cet éventail de travaux sur les bâtiments scolaires avec l'aménagement de l'école Pauline Léon et de l'ex-école Saint-Just finalisé à l'été 2023 (110 k€), l'installation d'abri poubelles au groupe scolaire Joliot-Curie (10 k€), le solde des travaux sur le groupe scolaire Vaillant-Couturier (7 k€) ou encore l'étude de l'école élémentaire P. Eluard.

Le patrimoine bâti (hors scolaire) : 2,203 M€

La **maintenance du patrimoine bâti** représente 1,3 M€ :

- 69 k€ pour la réfection de l'étanchéité (19 k€ pour la dernière phase de la toiture de la cuisine centrale ; 50 k€ pour l'étanchéité du bâtiment B31);
- 65 k€ pour l'installation de matériel pour l'économie d'énergie (42 k€ pour le pilotage du gymnase Delaune, 11k€ pour l'éclairage LED des écoles, 7 k€ pour le compteur d'énergie des locaux de l'ex-Poste Renaudie, 5 k€ pour éclairage LED du gymnase Inebria) ;
- 54 k€ pour l'extension du système d'alarme intrusion (43 k€ de déploiement du système, 5 k€ pour la sécurisation de l'Intemporel, 6 k€ pour l'accès à la déchetterie des ateliers) ;
- 51 k€ pour la modernisation des réseaux de chauffage (43 k€ pour la chaufferie du

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

groupe scolaire Joliot-Curie) et d'eau (8k€ pour le groupe scolaire Vaillant Couturier) ;
- 48 k€ pour les mises en conformité suite aux commissions de sécurité (24 k€ pour les vitrages du groupe scolaire R. Rolland ; 16 k€ pour la salle polyvalente de la maison de quartier R. Rolland ; 8 k€ pour l'alarme incendie de l'élémentaire Eluard) ;
- 41 k€ pour les travaux de menuiserie (18 k€ pour l'installation de la porte basculante du parking P5, 15 k€ pour le portail du local R . Blanchard, 8 k€ pour le grillage du parking de l'ex-Poste Renaudie) ;
- 23 k€ pour l'installation de stores (6 k€ dans les maisons de quartier, 3 k€ dans les écoles, 3,5 k€ pour les établissements de la petite enfance et 11k€ pour divers bâtiments);
- 178 k€ pour la maintenance courante.

Les **bâtiments sportifs** ont été entretenus à hauteur de 281 k€ répartis entre le solde du gymnase Besson (17 k€), la pose du sol du gymnase J-P Boy (238 k€) ou encore les travaux de dévoiement de réseaux pour la préparation des travaux de démolition et reconstruction du gymnase Denise Meunier sur l'avenue Frachon par le Département qui commence cet été.

L'**agenda d'accessibilité programmée** (Ad'AP) a été exécuté à hauteur de 237 k€ en 2024. Il touchera à sa fin en 2025 avec 226 k€ de dépenses. Les travaux 2024 concernent le Conservatoire à rayonnement communal (CRC) et la salle Croizat pour 106 k€, les gymnases Delaune et Langevin pour 65 k€, l'école élémentaire P. Bert pour 33 k€ ou encore l'école Voltaire pour 20 k€.

Les autres chantiers d'entretien du patrimoine bâti concernent la **relocalisation des services** pour 97 k€ (réaménagement du local de police municipale, installation d'une enseigne lumineuse et de rideaux métalliques, ou encore l'étude de réaménagement de l'état civil).

Au niveau des **bâtiments culturels**, les dépenses s'élèvent à 87 k€ et concernent le solde des travaux de sécurisation du Couvent des Minimes finalisés en décembre 2022 (29 k€) ainsi que le solde pour l'installation de la sonorisation de l'Heure Bleue (58 k€). Les travaux du hall pour cet équipement ont été décalés à 2028.

Pour les **bâtiments de la petite enfance**, un préau déporté a été installé dans la cour de l'EPE Eugénie Cotton (17 k€).

Par ailleurs, **d'autres opérations** se sont terminées en 2024 avec le paiement du solde de la réhabilitation de la Résidence autonomie P. Sémard livrée en décembre 2022 (19 k€) ou encore la déchetterie des ateliers municipaux livrée en février 2023 (3 k€).
Enfin, il est à noter le lancement du marché de maîtrise d'œuvre concernant le raccordement au chauffage urbain de 4 bâtiments dans le secteur Langevin (écoles maternelle et élémentaire Langevin, bibliothèque Langevin et la Résidence autonomie P. Sémard) dont les travaux sont prévus en 2025.

<u>L'aménagement urbain durable : 3,292 M€</u>

Pour la **requalification des espaces**, les travaux représentent 1,365 M€ et se décomposent en :
- 547 k€ pour le soutien aux rénovations thermiques des copropriétés privées dans le cadre

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

du programme Mur/Mur (120 k€) ou encore des OPAH sur 4 copropriétés dans les secteurs Malfangeat, des Eparres, Renaudie - G5, et Champberton (247 k€)
- 502 k€ pour le solde de la requalification des espaces publics de Champberton ;
- 316 k€ pour la sortie du portage de l'EPFL des terrains de la rue P. Langevin jouxtant le collège Edouard Vaillant.

Dans le cadre des objectifs de la Charte climat air énergie, plusieurs actions d'envergure ont été réalisées en 2024 en faveur de notre environnement et de sa préservation pour 1,202 M€ au titre de l'**aménagement durable** :
- 401 k€ pour la création du nouveau parc Mélinée et Missak Manouchian, d'une nouvelle aire de jeux aux Alloves et du réaménagement d'une aire de jeux aux Eparres ;
- 236 k€ pour la sécurisation et la désimperméabilisation des pieds d'arbres et les travaux d'entretien de réseaux autour des bâtiments ;
- 239 k€ pour la désimperméabilisation des cours des écoles Barbusse et Paul Bert et de la crèche E. Cotton avec des programmes ambitieux et qualitatifs de plantations, de réduction des îlots de chaleur, etc. ;
- 244 k€ pour la réalisation d'économies d'énergie avec l'installation d'une armoire de commande, de modules de télégestion, de luminaires connectés et de LEDs (190 k€) et la poursuite de la transition de l'éclairage LED (54 k€) ;
- 69 k€ pour l'installation d'abris vélos dans les groupes scolaires Condorcet et Pauline Léon et un abri vélos / poussettes à la piscine municipale ;
- 13 k€ pour le développement des pistes cyclables secteur Voltaire rue Marie Paradis (Daudet).

Les dépenses relatives au déploiement du schéma de **vidéoprotection** s'élèvent à 272 k€.

Pour l'**amélioration du cadre de vie**, 227 k€ ont été réalisés, dont les deux tiers pour les études d'aménagement de la ZAC sud de l'écoquartier Paul Bert-Paul Eluard.

Les moyens des services : 1,793 M€

Ces dépenses ont été exécutées à 90,47 %.

Acquisitions les plus importantes : chariots de ménage adaptés au tri des déchets, travaux de déploiement des centrales de dilution pour les agents d'entretien, ou encore matériels d'ergonomie pour les agents de restauration (auto-laveuses, fours de maintien en température, table à hauteur générale, etc.)

Concernant le renouvellement de la **flotte automobile**, 751 k€ ont été exécutés en 2024 : 729 k€ ont été consacrés au bus roulant au GNV, 8 quadricycles, un véhicule léger hybride et un broyeur à végétaux, et 15 k€ concernent le déploiement des bornes électriques pour les besoins des véhicules de la collectivité s'ajoutant aux 7 k€ de reports de 2023.

Concernant **l'informatique et les moyens d'informations**, les dépenses s'élèvent à 258 k€ : 139 k€ de matériel pour les services (acquisition de nouveaux serveurs, d'ordinateurs portables

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

ou encore de téléphones) et 37 k€ pour le matériel des écoles (poursuite de l'installation des vidéoprojecteurs interactifs), 82 k€ allouées aux licences annuelles de logiciel.

VI. Les recettes d'investissement en cure d'austérité jamais atteinte

Les **recettes réelles d'investissement, hors excédent reporté,** s'élèvent à 10 M€ en 2024 contre 15,6 M€ en 2023 (**soit - 36** %).

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Évolution 2023-2024
10 – Dotations, fonds divers et réserves	7 341 076	1 465 678	- 80,03%
Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	*5 461 268*	*0*	*- 100,00%*
13 – Subventions d'investissement	2 123 839	1 645 221	- 22,54%
16 – Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	11 475 570	6 816 646	- 40,60%
204 – Subventions d'équipement versées	16 173	0	- 100,00%
27 – Autres immobilisations financières	92 552	35 618	- 61,52%
Total des recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé)	**15 587 942**	**9 963 164**	**- 36,08%**

Les produits des cessions se prévoient en investissement **(chapitre 024)** et se réalisent en fonctionnement (nature 775). Cf analyse des recettes de fonctionnement.

Le **chapitre 10** intègre le compte 1068 permettant un recours à la section de fonctionnement pour financer l'investissement. En 2024, la Ville n'a pas alimenté ce compte.
Le **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Le FCTVA perçu en 2024 concernent les dépenses 2023 et il est en diminution (-23,75%) suite au ralentissement des dépenses d'équipements (7,8 M€) et après un montant élevé en 2023 dû à l'acquisition en vente en état futur achèvement (VEFA) de locaux de l'Intemporel avec TVA en 2022. Le process d'automatisation du FCTVA continue d'être favorable pour la Ville notamment par son gain de temps lors du montage du dossier.
La **taxe d'aménagement (TA)** s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (constructions, agrandissements de bâtiments, aménagements de toutes natures). Son produit reste variable d'une année sur l'autre en fonction du marché de la construction. Elle est reversée par la Métropole, en 2024 elle s'élève à 34,6 k€ contre 3 k€ en 2023.

Le **chapitre 13** des **subventions d'investissement perçues** affiche une diminution importante de 22,54 % (soit -479,6 k€) entre 2023 et 2024 et s'explique en partie par le ralentissement du PPI enregistré l'année précédente. Nous pouvons zoomer sur deux opérations significatives :

- 256 k€ reçus de l'État en 2024, au titre du DSIL 2021 « plan de relance », pour le solde des subventions perçues à hauteur de 572 k€ (Etat + Département) sur 4 ans pour l'opération de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Péri ;
- 390 k€ reçus en 2024 du Département et de l'Agence de l'eau pour le début des subventions à hauteur de 1 450 k€ à percevoir de l'État, du Département, de l'Agence de l'eau et de la CAF pour la démolition – reconstruction de l'école élémentaire Langevin.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

VII. Une épargne qui se consolide

	2022	2023	2024	Variation moyenne annuelle 2022-2024	Variation 2023-2024
Dépenses réelles de fonctionnement	51 143 824	52 341 387	53 607 189	*2,38%*	2,42%
Recettes réelles de fonctionnement	58 255 499	60 154 621	64 313 582	*5,07%*	6,91%
Epargne brute ou CAF brute (hors provisions)	**7 111 675**	**7 813 234**	**10 299 693**	***20,34%***	**31,82%**
Taux d'épargne brute (EB / RRF)	12,21%	12,99%	16,01%	*14,54%*	23,30%
Remboursement du capital de la dette	3 256 628	3 696 826	3 517 945	*3,93%*	-4,84%
Epargne nette (hors provisions)	**3 855 047**	**4 116 408**	**6 781 748**	***32,63%***	**64,75%**
Emprunts nouveaux (pour info)	8 000 000	6 000 000	0		-100,00%
Encours de dette au 31/12	31 545 111	33 848 285	30 255 094	*-2,07%*	-10,62%
Cap désendettement en années (encours dette/épargne brute)	**4,44**	**4,33**	**2,94**	***-18,62%***	**-32,19%**
Fonds de roulement (avec excédent cumulé) au 31/12	9 864 019	13 998 280	14 789 110	*22,45%*	5,65%

L'épargne brute (appelée aussi « autofinancement brut ») est pertinente pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle a connu une très forte progression en 2024, à plus de 20 %. Cette augmentation s'explique par une hausse significative des recettes réelles de fonctionnement (+ 5 % entre 2023 et 2024) comprenant, entre autres, des recettes « exceptionnelles » de 536 k€ liées à des ventes de véhicules, du patrimoine bâti ou d'une cession de terrain.

La Ville peut donc **dégager 10 M€** pour financer ses investissements et **réduire sa dépendance à l'emprunt**. Elle poursuit son désendettement progressif et sa capacité de désendettement, qui passe sous le seuil de 3 ans, ce qui confirme une gestion prudente. Pour autant la prudence à la suite des annonces du programme du Gouvernement Bayrou reste nécessaire.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

VIII. Un désendettement progressif

La Ville comptabilise aujourd'hui un stock de dette constitué de 20 emprunts contractés auprès de 11 prêteurs. Une augmentation de l'épargne brute et l'**absence d'un nouvel emprunt en 2024** ont permis de réduire l'encours de dette de 3,6 millions d'euros en 2024.

Les chiffres-clés au 31/12/2024 :

Caractéristiques de la dette au :	31 / 12 / 2023	31 / 12 / 2024	Variation
La dette est de	33 848 285 €	30 255 093 €	-3 593 192 €
Son taux moyen s'élève à	3,05 %	2,57 %	-0,48 %
Sa durée résiduelle (extinction) moyenne est de	12 ans et 3 mois	11 ans et 8 mois	- 7 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 7 mois	6 ans et 3 mois	+ 8 mois
Le nombre d'emprunts est de	24	20	-4

En 2024, il y a eu 3 572 884 euros de capital et 782 983 euros d'intérêts remboursés :

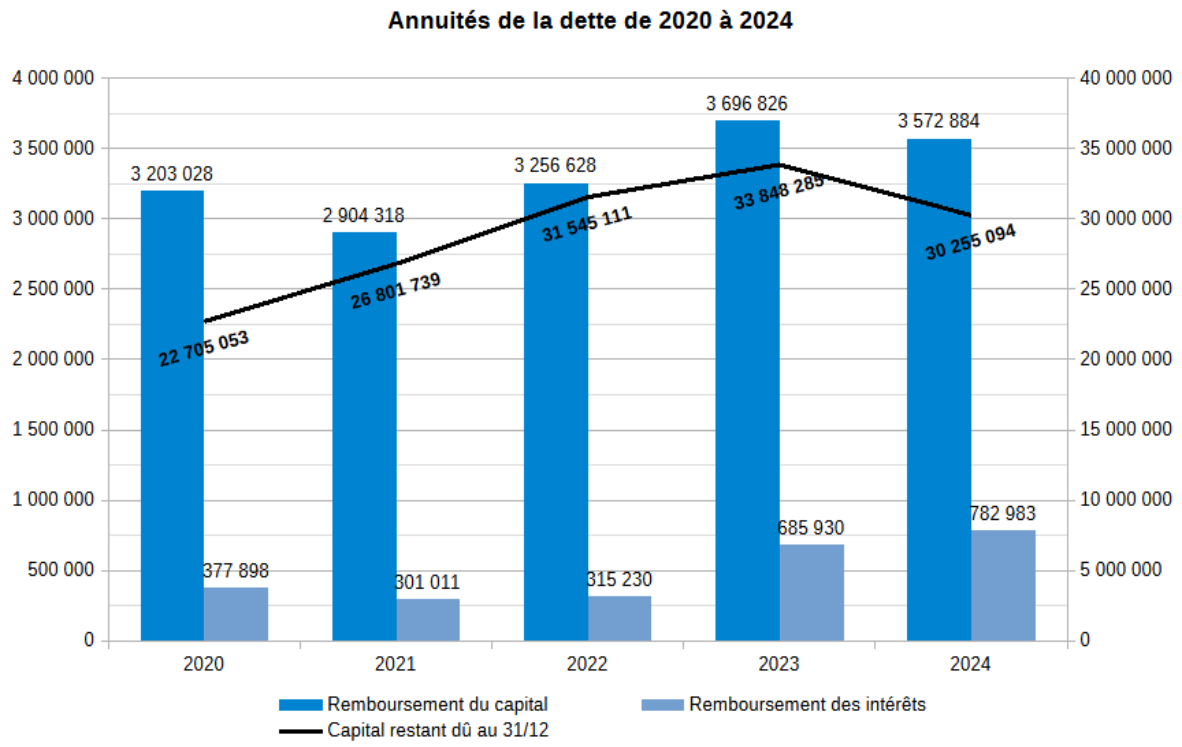

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

IX. Le « budget vert » : vers une nouvelle lecture des dépenses d'investissement

L'analyse de l'impact du budget pour la transition écologique est imposé par la loi des finances de 2024 aux collectivités de plus de 3500 habitants et se présente sous forme d'annexe obligatoire au document budgétaire du CFU.
Il s'agira à terme d'évaluer les dépenses d'investissements de la collectivité, selon 6 axes : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; protection de la biodiversité ; contrôle de la pollution ; protection des ressources aquatiques et marines et transition vers une économie circulaire.
En 2024, seul l'axe « Atténuation du changement climatique » (c'est-à-dire toute dépense dont la finalité permet ou non de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de séquestrer le carbone), est obligatoire, les 5 autres axes le deviendront d'ici 2027.

Chaque collectivité est libre de définir sa méthodologie de caractérisation : à Saint-Martin-D'Hères, les services ont réalisé une analyse en transversalité, basée sur la méthode de l'I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat), permettant de noter l'ensemble des dépenses selon 5 critères, allant de « très favorable » : dépense dont la finalité permet de réduire ou de séquestrer les émissions de Gaz à effets de serres (GES) (ex : achat d'un vélo) à « défavorable » : dépense dont la finalité contribue à augmenter les émissions de GES. (ex : achat d'une voiture thermique).

Les objectifs de cette analyse sont de valoriser les investissements favorables à la transition écologique en impliquant les services dans l'évaluation de leurs dépenses, d'accompagner la planification et de constituer un outil complémentaire d'aide à la décision selon le prisme de l'écologie.

En 2024, les investissements concernés par l'analyse de leur impact sur l'atténuation du changement climatique atteignent un total de **7 409,6 k€**, répartis comme suit :

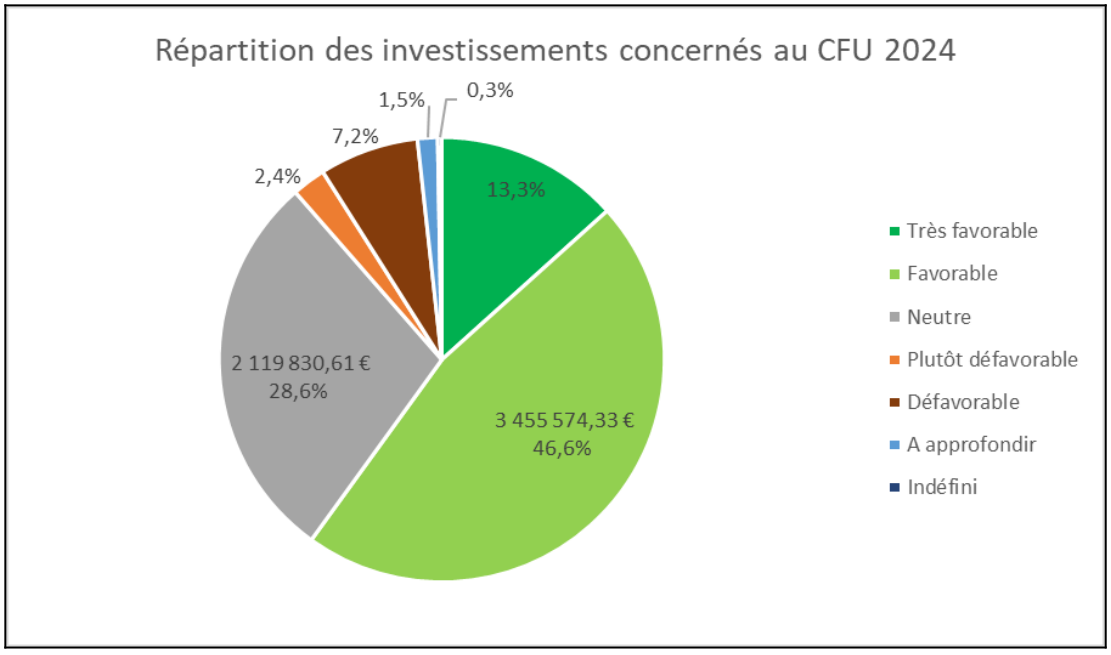

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

- **Les dépenses très favorables (987,5 k€, 13,3 %)**

Concernent majoritairement des plantations d'arbres (638 k€) dans les parcs, aires de jeux et écoles (les Alloves, les groupes scolaires Paul Bert et Barbusse, etc.) Ces actions permettent de séquestrer du carbone et donc d'atténuer le changement climatique. On compte également la mise en place de dispositif GTC/GTB (Gestion technique des bâtiments) et de modules sur l'éclairage public, qui permettent de piloter et d'optimiser les consommations énergétiques des bâtiments communaux.

- **Les dépenses favorables (3 455,6 k€, 46,6%)**

Correspondent, pour un tiers, à la reconstruction de l'école Langevin. Cette reconstruction a pour ambition de respecter la norme RE2020 et de réduire la consommation énergétique de la Ville. Par ailleurs, elle est considérée comme n'ayant pas nécessité d'artificialisation supplémentaire, les sols ayant déjà été artificialisés pour l'ancienne école. Le reste des dépenses favorables correspond au renouvellement de la flotte de véhicules par des voitures électriques mutualisées (68 k€), à l'achat d'un bus fonctionnant au bioGNV (300 k€), au renouvellement du parc d'éclairage public (remplacement des anciens luminaires par des LED) ainsi qu'à divers travaux de rénovation favorables à la réduction de la consommation énergétique.

- **Les dépenses neutres (2 119,8 k€, 28,6%)**

Leur finalité n'influe ni sur l'augmentation, ni la baisse des émissions de GES, ce sont des opérations vouées à subsister dans un monde neutre en carbone. On y retrouve en majorité de l'acquisition de foncier (316,5 k€), la réfection des sols et de la cloison du gymnase JP Boy (238,5 k€) ou encore des travaux d'adaptation (194,8 k€).

- **Les dépenses plutôt défavorables (181,5 k€, 2,5%) et défavorables (535 k€, 7,2%)**

Lorsqu'une dépense est considérée comme plutôt défavorable, cela signifie qu'une alternative menant à une finalité similaire aurait pu être envisagée. Par exemple, le remplacement d'une chaudière à gaz par une autre chaudière à gaz dans le groupe scolaire Vaillant Couturier (98,3 k€) : bien que moins consommatrice, elle continue d'utiliser une énergie fossile, alors que d'autres alternatives sont possibles (comme les pompes à chaleur ou le chauffage urbain).
Parmi les dépenses considérées comme défavorables, on trouve principalement l'installation massive de dispositifs de vidéoprotection (278 k€), dont la consommation énergétique, liée à leur fonctionnement et au stockage des données, est importante ; l'utilisation de modulaires pour le réaménagement du groupe scolaire Pauline-Léon (61,6 k€), peu performants sur le plan thermique ; ainsi que l'achat d'un véhicule hybride thermique, qui continue de recourir aux énergies fossiles.

- **Les dépenses à approfondir (108,6 k€, 1,5%) et indéfinies (21,6 k€, 0,3%)**

Les dépenses à approfondir sont celles pour lesquelles des informations complémentaires sont nécessaires pour l'évaluation. Par exemple, le remplacement de la sonorisation de l'Heure Bleue, réalisé par un prestataire local selon les exigences des compagnies artistiques, s'inscrivait dans une logique de durabilité. Cependant, sa consommation énergétique restait difficile à estimer et à comparer en usage réel et il serait intéressant de réfléchir à la méthodologie à adopter pour ce type d'achat.
Enfin, les dépenses indéfinies relèvent d'une controverse scientifique et/ou d'un choix de la collectivité de ne pas les évaluer. C'est le cas de l'installation des ascenseurs, émetteurs de GES mais essentiels pour l'accessibilité.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

X. Le budget annexe du cinéma

A) L'activité de Mon Ciné en bonne dynamique

Sur l'année 2024 Mon Ciné a poursuivi les efforts sur la maîtrise de ses dépenses, tout en ayant une fréquentation de 33 330 spectateurs qui dépasse celle de 2023 (+ 3 873 spectateurs), qui dépassait déjà celle de 2019 considérée comme une année exceptionnelle pour le cinéma français par la profession. L'activité du service cinéma poursuit ainsi sa progression.

Les **dépenses de personnel**, représentant 70 % des dépenses de fonctionnement, ont augmenté de **4,53** % entre 2023 et 2024, principalement dû aux hausses successives du point d'indice en année pleine sur 2024 et à l'attribution de 5 points d'indice majoré, ainsi qu'à la hausse du taux des cotisations sociales.

Les **charges à caractère général** dépendent plus directement de l'activité de la structure, elles sont au même niveau qu'en 2019. Les dépenses baissent notamment avec le réalisé plus faible sur les fluides et la fin du rattrapage de facturation des distributeurs de film.

Zoom sur l'activité de Mon Ciné :

Hormis la continuité des **activités récurrentes** qui contribuent à la renommée de Mon Ciné comme *Les Rendez-vous des cinémas d'Afrique*, *Le Cinéma cent ans de jeunesse* ou encore *Passeurs d'images*, la bonne fréquentation de 2024 est aussi due à la diffusion de **films français à grand succès** tels que *Le Comte de Monte-Cristo, Un Petit truc en plus, Emilia Perez* ou bien encore *En Fanfare.*

Par rapport à 2023, **les produits des services** sont en hausse de **14,31** % du fait de l'augmentation continue de la fréquentation du public.
Pour rappel, afin de maintenir un excédent cumulé sur le budget annexe, il a été décidé de ne pas verser la totalité de la **subvention d'équilibre** par le budget principal (370 k€). Or un reliquat de subvention intervenu en fin d'année a porté le résultat pour 2024 à un excédent de 27 k€. L'excédent cumulé de fonctionnement passe ainsi de 104,9 k€ à 131,9 k€ (ce qui reste assez important compte tenu des volumes du budget et de son financement par la Ville).

B) Un investissement maîtrisé

Après les travaux de rénovation de 2022, il y a eu peu d'investissement ces deux dernières années, si ce n'est l'acquisition de **matériels techniques**. En 2024, un nouveau serveur, un onduleur et une pompe de refroidissement ont été acquis.
Pour le financement de son investissement, Mon Ciné a sollicité **la subvention du CNC** au titre des « droits acquis de la Taxe Spéciale Additionnelle » du fait d'un besoin de financement.
La section d'investissement est légèrement excédentaire et son résultat passe de 22,3 k€ à 28,7 k€.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

XI. ANNEXES – Tableaux budgétaires

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
Charges à caractère général (chap 011)	8 334 943	9 314 341	*10 919 615*	9 669 048	3,81%
Charges de personnel (chap 012)	37 074 384	37 287 937	*39 445 500*	37 879 474	1,59%
Atténuation de produit (chap 014)	51 046	29 017	*30 000*	25	- 99,91%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	5 310 010	5 042 269	*5 335 985*	5 245 674	4,03%
Charges financières (chap 66)	373 442	667 824	*1 041 840*	791 429	18,51%
Charges exceptionnelles (chap 67)	238 744	4 010	*20 000*	12 239	205,24%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	416 000	0	*9 300*	9 300	100,00%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors 002, 023, 042)	**51 798 569**	**52 345 397**	**56 802 240**	**53 607 189**	**2,41%**
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	**51 143 824**	**52 341 387**	**56 772 940**	**53 585 650**	**2,38%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
Atténuation de charges (chap 013)	382 382	326 614	*429 700*	476 187	45,79%
Produits des services (chap 70)	3 169 333	3 227 258	*3 272 782*	3 540 776	9,71%
Impôts et taxes (chap 73)	9 358 385	9 358 385	*9 358 385*	9 358 385	0,00%
Imposition directe (chap 731)	28 618 717	30 281 694	*30 803 800*	31 558 162	4,22%
Dotations et participations (chap 74)	16 424 485	16 313 241	*16 494 411*	17 596 276	7,86%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	289 451	638 612	*437 485*	728 936	14,14%
Produits financiers (chap 76)	12 745	8 817	*6 070*	102 191	1 059,01%
Produits exceptionnels (chap 77)	348 657	96 751	*0*	536 669	454,69%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	43 500	3 500	*416 000*	416 000	11 785,71%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	**58 647 655**	**60 254 872**	**61 218 633**	**64 313 582**	**6,74%**
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel, hors provisions)	**58 255 499**	**60 154 621**	**60 802 633**	**63 360 913**	**5,33%**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
PPI : chapitres 20, 204, 21, 23	14 160 236	10 171 119	*10 972 328*	9 472 366	- 6,87%
Chap 23 Avances forfaitaires	0	17 199	*200 000*	0	- 100,00%
Sous-total Dépenses d'équipement	**14 160 236**	**10 188 318**	**11 172 328**	**9 472 366**	***- 7,03%***
Chap 27 Autres immobilisations financières	0	0	*0*	0	0,00%
Sous-total PPI	***14 160 236***	**10 188 318**	***11 172 328***	**9 472 366**	***- 7,03%***
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	999 608	0	*10 000*	0	0,00%
Chap 13 Remboursement subventions trop perçues	0	0	*0*	0	
Chap 16 Remboursement capital dette et cautions	3 257 854	9 172 742	*10 774 650*	10 408 457	13,47%
Dont : 16449 Emprunts revolving	*0*	*5 473 846*	*7 025 000*	*6 890 182*	25,87%
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	**18 417 699**	**19 361 060**	***21 956 978***	**19 880 823**	**2,68 %**
TOTAL Dépenses réelles d'investissement hors revolving	**18 417 699**	**13 887 214**	***14 931 978***	**12 990 641**	**-6,46 %**
Total des dépenses d'ordre	**638 970**	**163 433**	***292 150***	**163 916**	**0,30 %**
020	**0**	**0**	**100 000**	**0**	**0,00 %**
001	**0**	**2 390 828**	**0**	**0**	**-100,00 %**
TOTAL INVESTISSEMENT	**19 056 668**	**21 915 321**	**22 349 128**	**20 044 739**	**-8,54 %**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Évolution 2023-2024
024 – Produits des cessions d'immobilisations			*621 450*		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 849 974	7 341 076	*1 200 000*	1 465 678	- 80,03%
Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	1 105 328	5 461 268	*0*	0	- 100,00%
13 – Subventions d'investissement	1 533 387	2 123 839	*1 654 035*	1 645 221	- 22,54%
16 – Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	8 001 877	11 475 570	*7 026 650*	6 816 646	- 40,60%
20 – Immobilisations incorporelles	0	0	*0*	0	0,00%
204 – Subventions d'équipement versées	0	16 173	*0*	0	- 100,00%
21 – Immobilisations corporelles	0	0	*0*	0	100,00%
23 – Immobilisations en cours	73 000	0	*100 000*	0	0,00%
27 – Autres immobilisations financières	517 008	92 552	*35 600*	35 618	- 61,52%
Total des recettes réelles d'investissement (sans cessions)	**12 975 246**	**21 049 211**	***10 016 285***	**9 963 164**	**- 52,67%**
RRI hors excédent capitalisé (sans cessions)	**11 869 918**	**15 587 942**	***10 016 285***	**9 963 164**	**- 36,08%**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 038-213804214-20250627-25062025_8-DE

BUDGET ANNEXE MON CINÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
Charges à caractère général (chap 011)	115 697	138 935	144 880	129 150	- 7,04%
Charges de personnel (chap 012)	320 389	327 660	372 600	358 732	9,48%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 165	1 966	2 050	1 924	- 2,14%
Charges exceptionnelles (chap 67)	0	0			0,00%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	**437 251**	**468 561**	**519 530**	**489 805**	**4,53%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
Produits des services (chap 70)	74 123	86 118	84 180	98 443	14,31%
Dotations et participations (chap 74)	342 689	366 095	423 695	407 809	11,39%
dont subvention du budget principal de la ville	300 000	*320 000*	*387 600*	*370 000*	15,63%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	10 501	12 195	13 470	13 901	13,98%
Produits exceptionnels (chap 77)	18		0	25	100,00%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	**427 331**	**464 409**	**521 345**	**520 178**	**12,01%**
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement Hors subvention ville	**127 331**	**144 409**	**133 745**	**150 178**	**4,00%**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
Immobilisations incorporelles (chap 20)	1 811				0,00%
Immobilisations corporelles (chap 21)	58 947	6 361	18 265	15 447	142,85%
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	**60 758**	**6 361**	**18 265**	**15 447**	**142,85%**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	*Budgété 2024*	2024	Evolution 2023-2024
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	0				0,00%
Dont 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	0				0,00%
Subventions d'investissement (chap 13)	20 094		8 000	18 459	100,00%
Emprunts et dettes assimilées + cautions (chap 16)	0				
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	**20 094**	**0**	**8 000**	**18 459**	**100,00%**